

2.1.3 LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS RÉCENTS

La commune a souhaité ouvrir, sous forme de lotissement, une partie du territoire face au village actuel, longé en partie nord par la route départementale 902 qui le sépare de la Cerveyrette.

Ce secteur était déjà occupé par un bâtiment d'habitation et une grange. Le lotissement a été raccordé par une voie de desserte à la départementale 902.

Les règles du lotissement ont permis de définir des exigences en vue d'inscrire le projet en cohérence architecturale avec le village, prenant comme référence les bâtiments de la reconstruction et en respectant le dénivelé du terrain naturel avec les principes suivants :

- Volumes denses et simples,
- Proportions maîtrisées de bois et minéral,
- Faîtage dans le sens de la plus grande longueur du bâtiment.
- Inscription du volume dans la pente.

1. LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT

Sur le lotissement, 15 maisons ont été construites (typologie de T4/T5), par groupement mitoyen de 2 ou 3 unités d'habitation sur des parcelles entre 260 et 660 m².

Les maisons construites en R+1 et majoritairement R+2 sont composées en général d'un garage au rez-de-chaussée, parfois semi-enterré et d'un logement aux étages. Le volume sous toiture est parfois utilisé en partie par le logement (ouverture de type velux en toiture)

Elles sont disposées dans la pente et l'orientation des maisons varie selon leur positionnement le long de la voie de desserte.

Les volumes sont simples, les façades maçonnées sont enduites ou recouvertes en partie de bardage.

La toiture est à deux pentes en tôle pré-laqué (couleur gris beige) bien que le bardeau de mélèze (pose traditionnelle locale) soit admis comme couverture dans le règlement du lotissement.

On trouve ponctuellement l'association de structure en maçonnerie et de structure en bois.

2. LE RAPPORT À L'EXTÉRIEUR

Les maisons sont inscrites dans un environnement paysager agricole marqué par la présence des clapiers.

Elles disposent d'un jardin d'agrément, parfois utilisé en potager qui reprend les codes des jardins du village (partie reconstruction) : clôture basse en bois du jardin, abords enherbés, pas de clôture sur la voie.

Le stationnement des véhicules est assuré devant la maison, à l'intérieur de la parcelle.

3. QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES DES TISSUS ET BÂTIS.

OPTIMISATION FONCIÈRE / DENSITÉ : L'implantation des bâtiments est étagée sur les courbes de niveau, les parcelles sont rassemblées le long de la voie existante. Les maisons sont mitoyennes deux par deux.

GESTION DES APPORTS SOLAIRES : Les orientations principales des façades sont fonction de leur position le long de la voie de desserte. Les orientations sont presque toutes différentes. Les baies en façades sont nombreuses et bien dimensionnées.

GESTION DES EAUX PLUVIALES : Les sols sont peu imperméabilisés pour favoriser une rétention des eaux pluviales à la parcelle.

CONTINUITÉ DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES : La continuité est totale avec le milieu naturel environnant. Cette dimension est à préserver dans le cadre d'une éventuelle extension du lotissement.

CHEMINEMENTS DOUX : Les chemins et sentiers existants à proximité ont été conservés et sont le support de pratiques douces de ces espaces.

INERTIE DU BÂTI ET DÉPERDITIONS THERMIQUES : La conception récente des maisons laisse supposer une prise en compte accrue des questions de confort thermique des logements et un travail global sur l'enveloppe et les menuiseries en vue de limiter les déperditions énergétiques.

MATÉRIAUX LOCAUX :

Utilisant peu de matériaux locaux en réemploi pour leur construction, la part de matériau de site est très faible dans ces maisons neuves.

HABITER CERVIÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE



PHOTO AÉRIENNE 2009



PLAN MASSE LOTISSEMENT



VUE DEPUIS LE VILLAGE VERS L'OUEST



VUE DEPUIS LE VILLAGE VERS LE SUD-EST



CONSTRUCTIONS MITOYENNES



VUE DEPUIS LE SUD VERS LE VILLAGE

2.2 CONSTRUIRE DANS LE PAYSAGE DE MONTAGNE

2.2.1. Permanence des matériaux employés

Les matériaux utilisés pour la construction des maisons paysannes de montagne sont des matériaux d'origine minérale et végétale que le bâtisseur trouvait aux environs du lieu de construction : sable, pierre, chaux traitée à partir de roche calcaire, terre argileuse, chaume, bois. Toute cette matière était façonnée sur place. Nous étudierons les deux principales composantes des constructions :

- A. La pierre
- B. Le bois

2.2.2 Diversité et variations des formes et motifs

- A. Percements et menuiseries
- B. Couverture
- C. Éléments de transition

2.2.1 PERMANENCE DES MATÉRIAUX EMPLOYÉS

A. LA PIERRE

La pierre est utilisée comme matériau de construction des structures porteuses pour l'ensemble des typologies identifiées sur le territoire (chef lieu et hameaux d'alpage)

Si la pierre est visible dans les maisons anciennes et sur les chalets, témoins de méthodes constructives plus rudimentaires et modestes, elle est en général enduite, le plus souvent au ciment, sur les fermes de la reconstruction (à l'exception de certains soubassement) et sur quelques façades sud des maisons du centre ancien.

Les éléments décrits ci-dessous concernent donc les maisons les plus anciennes du centre ancien et les chalets des hameaux d'alpage.

1. MISE EN OEUVRE TRADITIONNELLE :

Les pierres utilisées pour la construction sont des pierres des alentours : celle du terrassement de la maison, de l'épierrage des prés (clapiers), de la rivière en contrebas ou du proche éboulis.

Elles ont donc la même nature géologique et la même couleur que les roches environnantes. Les pierres sont utilisées pour la construction des murs porteurs, des voûtes, des escaliers, des arcs, des dallages, des conduits et souches de cheminée.

Les murs de maçonnerie de pierre sont en général utilisés pour les parties basses des bâtiments correspondant au logis et à l'étable, parfois semi-enterrés.

Le mur est épais et à double parement de pierre avec un blocage central au mortier.

Les pierres des murs sont hourdées au mortier de chaux «à chaux et à sable» ou à «terre grasse», jamais en pierre sèche. Ce mortier de chaux est constitué d'un mélange de chaux locale et d'un sable plus ou moins terreux, prélevé dans les torrents et rivières.

Le parement extérieur est en général composé d'un enduit grossier au mortier de chaux grasse avec des graves de volumétrie variable trouvées sur le site.

Ces enduits offrent l'avantage d'être poreux, ce qui permet d'évacuer l'humidité par capillarité et évaporation. Cette humidité provient des murs enterrés non étanchésés et de la vapeur d'eau dégagée par les bêtes en hiver.

2. PATHOLOGIE ET TRANSFORMATION

Les principales pathologies du mur sont dues :

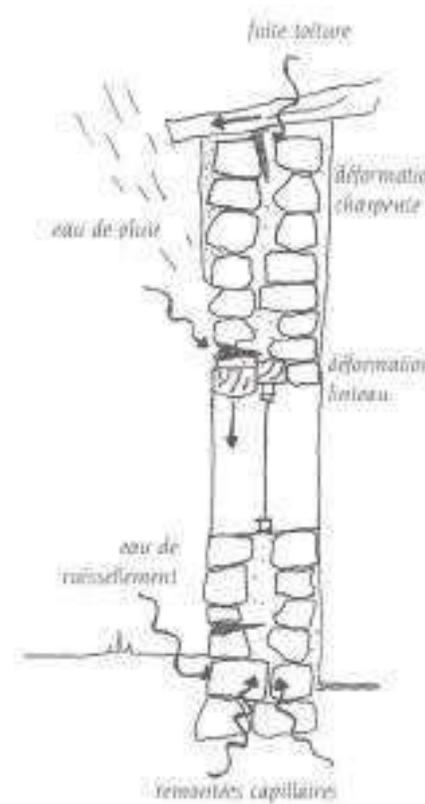
- à la destruction par l'eau du mortier liant les murs. L'eau pénètre le mur :
- par la façade suite à la dégradation de l'enduit,
- par la base (partie semi-enterrée) à cause du ruissellement et de la neige,
- par le haut en cas de dégradation de la couverture

Son remplacement par un enduit au mortier de ciment emprisonne l'humidité dans le mur. Celle-ci ressort alors au-dessus du mur ou à l'intérieur du logis.

- à des poussées dues à des ruptures de déformation de charpente ou linteau bois.
- à des désordres en fondation liés au ruissellement ou à des creusements.

Les désordres peuvent aller de fissures dues à des affaiblissements des parties basses, jusqu'à une désagrégation du mur.

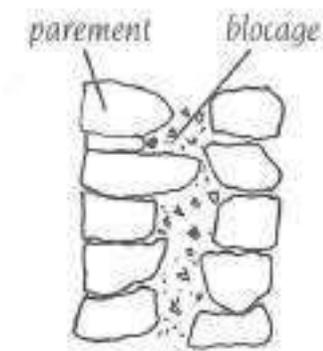
L'enduit extérieur se dégrade sous l'action de la pluie, laissant apparaître les pierres et les murs sans protection.



PATHOLOGIES DES MURS EN PIERRE

EXEMPLE DE MAÇONNERIE DE SOUBASSEMENT EN PIERRE.

CHAÎNE D'ANGLE, ARC, REMPLISSAGE



PRINCIPE MAÇONNERIE EN PIERRE ET BLOCAGE AU MORTIER

2.2.1 PERMANENCE DES MATÉRIAUX EMPLOYÉS

A. LA PIERRE

3. CONSEILS ET SUGGESTIONS D'ENTRETIEN

Pour la santé et la préservation du mur :

- Restituer une peau protectrice à l'aide d'un enduit ou d'un rejointement à base de chaux naturelle
- Assurer une protection des parties basses, avec un dévoiement des eaux de ruissellement en amont de la construction et si nécessaire réaliser un drainage des parties extérieures.

Pour la réparation du mur :

- Dans le cas où le mur n'est pas détruit, les réparations doivent être réalisées dans la technique d'origine (pierre et mortier de chaux)
- De très nombreuses fissures peuvent être réparées par injection de coulis de chaux.

Pour la reconstruction :

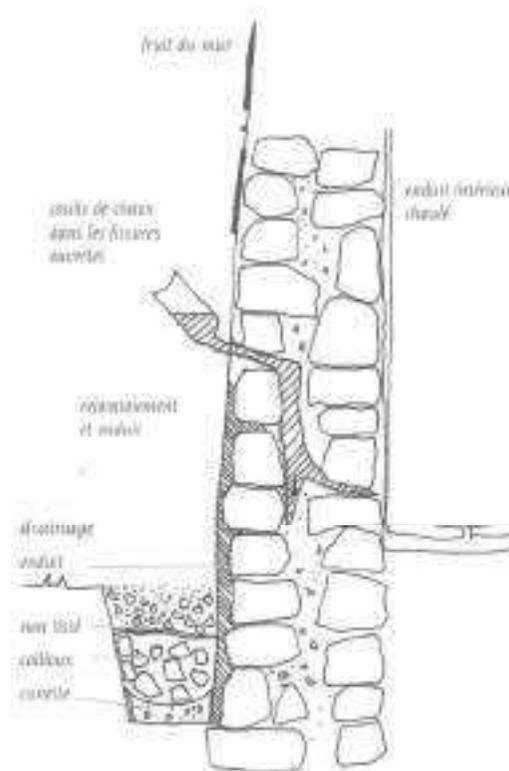
- L'utilisation des pierres existantes sur le site évite le transport de matériaux (notamment pour les chalets d'alpage) et permet de restituer l'aspect d'origine, fruit du mur, présence visuelle de la pierre.

L'aspect :

L'enduit doit être assez grossier en finition (crépis fouetté) qui laisse apparaître les granulats du mortier (granulats grossiers non triés)

L'enduit dit « à pierre vue » est le résultat d'une certaine dégradation de l'enduit d'origine, il est possible de l'obtenir par lavage léger de l'enduit lors de la mise en oeuvre, ou par un raclé à fleur de pierre.

Il arrive que sur un même bâtiment toutes les façades n'aient pas reçu le même traitement (plus soigné pour la partie habitable, plus rustique pour les façades arrières, où la fonction agricole prédomine). Il convient de respecter ces dispositions qui donnent au bâti un caractère très vivant.



CONSEIL ENTRETIEN ET RÉPARATION



EXEMPLE DE REPRISE DE MAÇONNERIE SUR LES CHALETS D'ESTIVE



ENDUIT CENTRE ANCIEN SUR MAÇONNERIE PIERRE ET MURS À PAN DE BOIS

ENDUIT COLORÉ A LA CHAUX

2.2.1 PERMANENCE DES MATÉRIAUX EMPLOYÉS

B. LE BOIS

L'ensemble des maisons du territoire ont un point commun : l'emploi du bois dans une proportion plus ou moins importante pour la construction de l'habitat et des équipements annexes. On notera la part importante de structure bois dans les maisons du centre ancien et les chalets. Les fermes de la reconstruction associent de leur côté la technique de la structure bois et du bardage.

Les bois utilisés sont les essences disponibles sur place et essentiellement le mélèze dans des sections très variables et souvent caractéristiques des différents sites :

- fûts de mélèze à peine écorcés,
- troncs sciés en deux dans le sens de la longueur,
- poutres grossièrement équarries,
- planches de 5 à 10 cm d'épaisseur et de largeur variable.

L'abattage, le sciage des arbres se faisaient à des périodes bien définies et en fonction des lunaisons, afin d'assurer au bois une meilleure qualité, une bonne conservation et une résistance accrue aux parasites. Tout était manuel : l'abattage, l'équarrissage à la hache en forêt, le sciage de long pour le débiter.

Le bois se retrouve :

En structure : charpente, murs, cloisons, planchers

En couverture : bardeaux, chéneaux, gouttières

En remplissage : bardage

En menuiserie et aménagement de tous ordres : balcons et garde-corps, compartimentage des écuries, barrières, palissades...

1. MISE EN OEUVRE TRADITIONNELLE :

Le mur en structure bois est toujours associé à un mur en maçonnerie sur lequel il s'appuie. Ainsi il peut être utilisé soit pour l'ensemble d'un bâtiment posé sur un simple mur de soubassement, soit uniquement en partie haute (fenil) posée sur un niveau inférieur en maçonnerie. La technique utilisée est l'empilage horizontal de pièces de bois, mises en place selon deux types de montage (souvent associés) :

- pièces de bois embrevées dans des poteaux verticaux
- pièces de bois qui s'entrecroisent aux angles (assemblage à mi-bois).

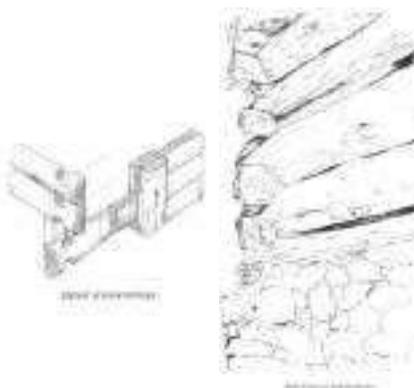
On retrouve aussi la technique des murs à pan de bois rempli au mortier de chaux.

Le pan de bois est constitué d'une ossature en bois, poteaux et traverses assemblés de façon rudimentaire et d'un remplissage des vides de cette ossature par un hourdis. Cet hourdis est réalisé par le coulage dans un coffrage en planche de plâtre local (gypse mélangé à des pierres) et parfois de la paille (torchis).

Le bardage bois, qui n'est pas un élément de structure, est utilisé notamment pour la fermeture de pignons de bâtiments en pierre. Dans ce cas, les planches de bardage sont verticales et grossièrement jointives pour ménager la ventilation.

Les dispositions constructives présentent une grande homogénéité (pose horizontale des pièces de bois) mais également une certaine variété dans le détail : présence et rythme des poteaux, traitement des angles, position des percements.

HABITER CERVIERÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE



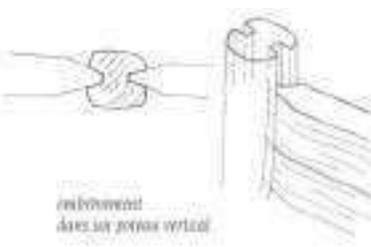
ASSEMBLAGE BOIS CROISÉ



ASSEMBLAGE CROISÉ



MUR PAN DE BOIS ET BARDAGE



EMBRÈVEMENT DANS POTEAU VERTICAL



MUR BOIS EMBRÈVEMENT



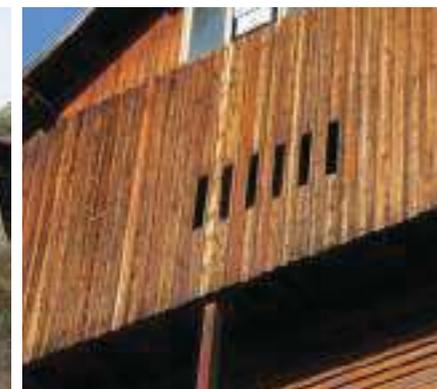
MUR PAN DE BOIS ET BARDAGE



SOUBASSEMENT MAÇONNERIE ET ÉTAGE BOIS



SOUBASSEMENT MAÇONNERIE ET BARDAGE BOIS MAISON DE LA RECONSTRUCTION



2.2.1 PERMANENCE DES MATÉRIAUX EMPLOYÉS

B. LE BOIS

2. PATHOLOGIE ET TRANSFORMATION

Le bois de mélèze est par nature résistant en milieu extérieur. Il n'a donc besoin d'aucune protection.
Son vieillissement naturel lui confère une couleur allant du gris clair au brun, caractéristique que des produits de traitement peuvent altérer.

Les altérations des murs en bois proviennent :

- soit de la dégradation d'autres éléments du bâti (toiture, murs maçonnés), entraînant la déformation puis l'effondrement des murs en structure bois,
- soit de percements qui ne prennent pas en compte la structure du mur.

3. CONSEILS ET SUGGESTIONS D'ENTRETIEN

Pour l'entretien et la réparation :

En cas de dégradation ponctuelle ou partielle, il convient de remplacer les chapis dégradés dans la même section.

Dans le cas de déformation de la structure, sa souplesse permet souvent de la redresser en la maintenant en place.

Pour la restauration :

Lorsque la structure est encore présente sur le site, il est en général possible, après repérage et numérotation des pièces, de la remonter, comme un jeu de construction, en complétant les pièces manquantes.

Les pièces endommagées peuvent être remplacées à l'identique.



SECTION DE BOIS DÉGRADÉ EN FAÇADE



STRUCTURE BOIS A ENBREUMENT DÉGRADÉ



COUVERTURE BARDEAU DE MÊLÈZE DÉGRADÉ



MAÇONNERIE DÉGRADÉE SOUS STRUCTURE À PAN DE BOIS - RISQUE D'AFFAISSEMENT



COUVERTURE EN BARDEAU DÉGRADÉ



REPRISE DE TOITURE TRADITIONNELLE



STRUCTURE BOIS NEUVE A ENBREUMENT

2.2.2 DIVERSITÉ ET VARIATIONS DES FORMES ET MOTIFS

A. PERCEMENTS ET MENUISERIES

De façon générale, pour les maisons les plus anciennes, en vallée ou dans les alpages, les ouvertures sont peu nombreuses et de dimensions modestes, sauf les portes de l'écurie et de la grange. Les baies sont généralement plus hautes que larges et rarement ordonnancées. Il n'y a pas d'ouverture superflue, les baies sont créées là où elles sont nécessaires.

Les maisons de la reconstruction présentent des ouvertures aux caractéristiques similaires mais ordonnancées. On trouvera également une recherche dans le rythme et la forme de certaines ouvertures.

Cette variation s'articule autour de quelques modèles de percements (portes, fenêtres et aération de fenil).

1. PERCEMENTS DANS LES MURS EN MAÇONNERIE

Les baies sont en général rectangulaires avec un encadrement en pierre et un linteau en bois, parfois en pierre (arc en moellons). Certaines baies, portes ou fenêtres, possèdent un encadrement en bois massif bloquant la maçonnerie au nu extérieur du mur, parfois en retrait.

Les percements des murs en maçonnerie font partie intégrante du mur et ne souffrent pas de pathologies particulières à l'exception de rare dégradation de linteaux ou encadrements.

La dégradation du mur et de l'aspect des bâtiments provient des agrandissements d'ouvertures anciennes ou de nouveaux percements :

- suivant des techniques inadaptées, par l'utilisation de béton.
- suivant des dispositions architecturales importées de la villa moderne, par exemple l'alignement de baies identiques sur une même façade.

L'occupation agricole traditionnelle des maisons induit également des percements spécifiques liés à la nécessité de créer des aérations en partie haute des façades, correspondant aux fenils des maisons. Cette partie accueillant le foin de l'exploitation en partie hivernale, nécessitait une ventilation assurée par plusieurs petites ouvertures non closes.

2. PERCEMENTS DANS LES MURS EN STRUCTURE BOIS

Les volumes construits en bois étaient traditionnellement affectés au fenil. C'est pourquoi les seuls percements pratiqués sont des portes à un ou deux vantaux, et des jours de ventilation.

Le percement de fenêtre d'origine est peu fréquent.

La technique employée consiste en deux jambages verticaux (en utilisant souvent un jambage de la structure) équipés d'une rainure pour tenir en place les fûts horizontaux interrompus par l'ouverture.

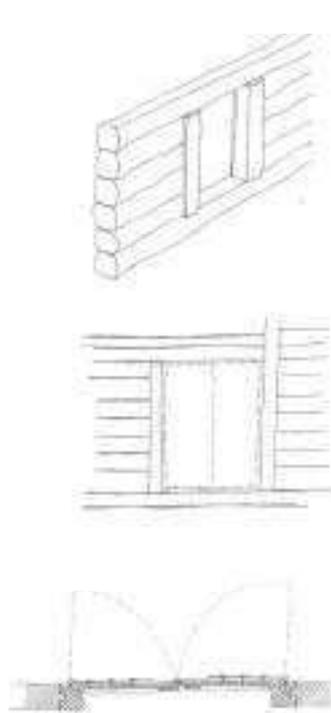
Ces jambages, ainsi que les fûts formant appui et linteaux, comprennent une feuillure destinée à recevoir les ouvrants.



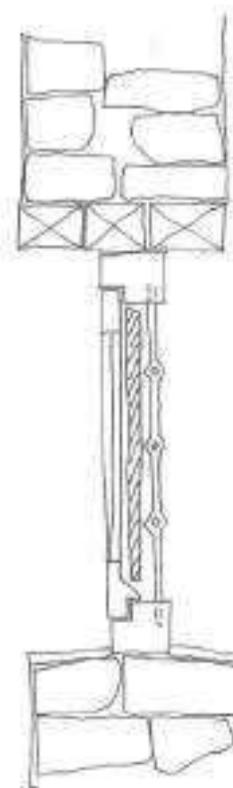
PERCEMENTS AVEC ENCADREMENT LINTEAU BOIS



PERCEMENTS AVEC ENCADREMENT PIERRE



MISE EN OEUVRE PERCEMENT -
STRUCTURE BOIS



COUPE PERCEMENT ET MENUISERIES
STRUCTURE MAÇONNÉE



PERCEMENTS FERMÉS IMMEUBLES DE LA RECONSTRUCTION



PERCEMENT EN FAÇADE CHALETS D'ESTIVE

2.2.2 DIVERSITÉ ET VARIATIONS DES FORMES ET MOTIFS

A. PERCEMENTS ET MENUISERIES

HABITER CERVIÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE

3. MENUISERIES

On peut analyser les menuiseries des chalets et des maisons anciennes de façon conjointe. En effet, réalisée avec les «menues pièces» de bois, à l'inverse de pièces maîtresses servant à l'ossature et à la charpente, la menuiserie traditionnelle se résume aux portes à un vantail pour le logis, à deux vantaux pour l'étable et le fenil, et aux fenêtres. L'encadrement des baies est, soit réalisé en maçonnerie, soit constitué d'un cadre en bois équipé d'une feuillure côté intérieur.

Les portes : Elles sont en général en planches jointives clouées sur des cadres en planches assemblées formant panneaux côté extérieur. On les trouve parfois en simples planches croisées. Elles peuvent être équipées d'une poignée en bois ou d'un verrou en fer forgé et tenues par des pentures placées du côté intérieur.

Les portes à panneaux ouvragés, souvent en bois plus noble, sont constituées de deux à cinq panneaux assemblés par rainure dans un cadre. Les panneaux sont parfois moulurés ou chantournés

Les fenêtres : A l'origine simple volet de fermeture, la fenêtre a d'abord été équipée de papier huilé puis de vitrage. Elle est recoupée en carreaux de petite dimension et parfois équipée d'un volet intérieur ou d'un volet à agrafes.

Les fenêtres qui servent à éclairer la pièce principale et parfois les chambres sont composées de deux vantaux à petit bois, diminuant la surface d'éclairage. La protection est assurée par une grille en barreaux de fer forgé, fixée entre les tableaux de la baie.

Les contrevents ou volets extérieurs d'origine sont quasiment absents de la typologie traditionnelle des chalets et des maisons anciennes. Des volets en bois pleins, à planches clouées sont présents. Des ajouts récents de volets extérieurs ont été réalisés sur certaines maisons anciennes remaniées.

Les pathologies propres aux menuiseries sont simplement liées à leur vieillissement et à leur manque d'entretien. Les techniques de réparation sont simples et ne présentent pas de problème.

En revanche, les transformations récentes sont nombreuses et ont souvent modifié notablement l'aspect extérieur du bâti. L'impact de la menuiserie est très forte sur un bâti simple. Ces modifications sont parfois le fait de nouveaux percements mais surtout liées à la mise en place sur des percements existants de menuiseries inadaptées à la typologie traditionnelle ou plus récemment, notamment dans les maisons de la reconstruction, inadaptées aux percements d'origine (élargissement des baies et pose de menuiseries en matériaux inadaptées, remplacement de la grille de protection par des volets extérieurs inexistant dans la typologie traditionnelle et réalisés avec des essences de bois, des sens de pose et des sections inappropriés).



DÉTAILS MENUISERIES MAISONS DE LA RECONSTRUCTION



DÉTAILS MENUISERIES CENTRE ANCIEN ET HAMEAUX



DÉTAILS MENUISERIES CHALET D'ESTIVE

2.2.2 DIVERSITÉ ET VARIATIONS DES FORMES ET MOTIFS

B. COUVERTURE

1. TOITURE

Mises en oeuvre traditionnelles

La technique de couverture a beaucoup évolué au cours des siècles. Les deux techniques les plus anciennes étant les planches de mélèze sur les sites les plus arborés et le chaume de paille. Le chaume a été remplacé par les planches de mélèze ou par les ardoises, puis plus récemment par la tôle ondulée et le bac acier.

La toiture est la partie la plus exposée du bâti, elle doit être entretenue régulièrement et renouvelée suivant une certaine périodicité (on disait 70 à 100 ans pour les bardeaux de mélèze)

Les techniques traditionnelles ont survécues jusqu'à la seconde guerre mondiale mais la tôle ondulée a été favorisée à partir des années 1920, le bac acier pré laqué s'est imposé depuis les années 1980.

La charpente

Les charpentes sont de simples ouvrages d'empilage de bois et présentent des dispositions assez variées dont les principales sont:

- Pannes de murs à murs, ou soutenues par une ferme intermédiaire.
- Chevrons de la faîtière au mur, supportés éventuellement par une panne intermédiaire.

Les fermes étant plus souvent un simple empilage de chandelles sur un entrain portant de mur à mur.

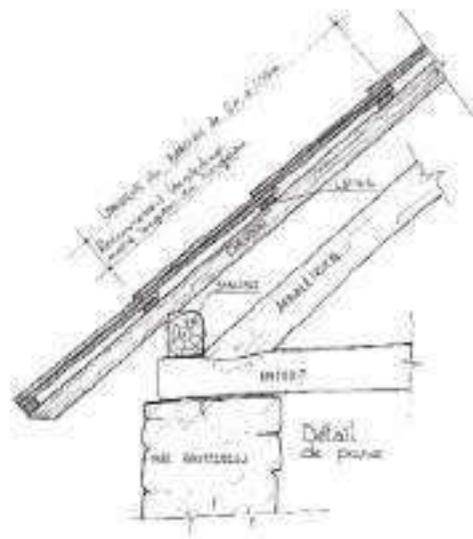
La couverture

La couverture en planche de mélèze, appelée aujourd'hui «bardeaux», est composée de planches, soit de la longueur du versant, soit d'environ 2 mètres de longueur et dans ce cas recouverte sur leur moitié par la planche supérieure. Chaque planche est rainurée sur les côtés pour faciliter l'écoulement de l'eau de pluie et clouée sur une panne ou un chevron horizontal.

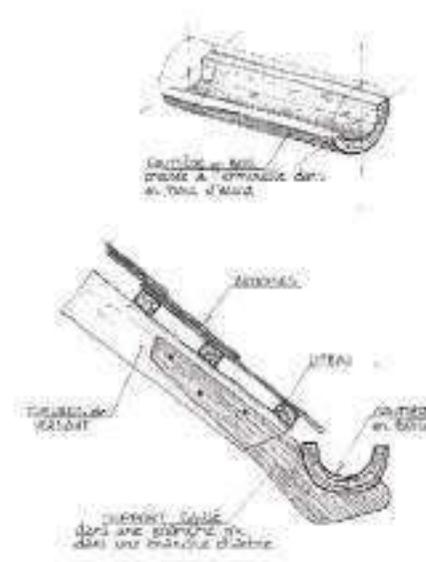
La saillie de la toiture en pignon est assez importante, et constituée par le simple débord des planches.

La passée de toiture en bas de pente est constituée par le simple débord de planche, ou par le prolongement de la couverture sur un platelage et un débord en chevrons.

Le faitage est réalisé par débordement d'un versant et la récupération des eaux de pluie est assurée par une gouttière constituée d'un tronc de mélèze évidé soutenu par des supports (troncs jeunes recourbés ou fer forgé).



HABITER CERVIERÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE



2.2.2 DIVERSITÉ ET VARIATIONS DES FORMES ET MOTIFS

B. COUVERTURE

La couverture en ardoises ou lauzes, assez lourde est réalisée sur un support en chevrons assez resserrés, un platelage en planches et des ardoises percées, clouées en quinconce, avec recouvrement des 2/3 d'une ardoise sur l'autre.

Dans la tradition, une couche de paille permettait le calage des ardoises et améliorait l'étanchéité, à la neige notamment.

La saillie de toiture en pignon est très faible et assurée par le dernier chevron placé à l'extérieur du mur pignon. La passée de toiture en bas de versant est constituée d'un débord de chevron de 20 à 40 cm. Le faitage est assuré soit par un dépassement d'un pan sur l'autre, soit par un empilement d'ardoises, soit par une tôle pliée.

Le souci de maintien de l'aspect ancien des bâtiments conduit aujourd'hui à revenir vers les techniques anciennes en les améliorant, notamment du point de vue de l'étanchéité par la mise en place, sous la couverture traditionnelle d'une couverture en bac acier ou de films pare-pluie.

2. DISPOSITIFS EN TOITURE

Les cheminées

Les logis sont en général équipés d'une cheminée adossée à un mur pignon ou de refend. La souche est réalisée dans la maçonnerie du mur avec un couvrement en lauze de pierre.

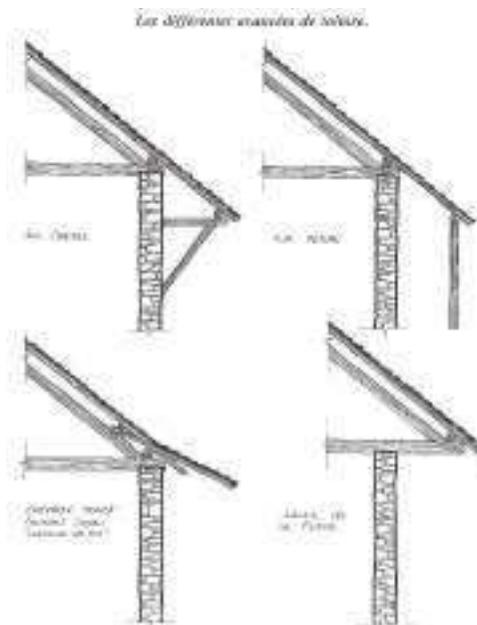
Les châssis

On trouve des ouvertures dans les couvertures traditionnelles, sous la forme de lucarne, elles sont accolées aux souches de cheminée et ont pour origine la nécessité d'entretien des couvertures et des cheminées.

Le désir d'éclairer les parties hautes conduit à placer des châssis partout sur les versants, dénaturant parfois l'aspect du toit.

Les arrêts de neige, en tronc de mélèze, dans le sens de la longueur, marquent fortement les toitures en tôle et bardeau. Les toitures récentes en bac acier comportent un dispositif d'arrêt de neige intégré à la tôle prélaquée.

HABITER CERVIÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE



2.2.2 DIVERSITÉ ET VARIATIONS DES FORMES ET MOTIFS

C. ÉLÉMENTS DE TRANSITION

HABITER CERVIERÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE

1. LES CLÔTURES

Dans le chef lieu, la fermeture du jardin n'est pas uniquement la clôture de la parcelle, elle est aussi la limite du domaine public/privé et la marque d'accueil réservée au voisinage et aux visiteurs.

Avenante ou hostile, perméable ou opaque, tout en mettant en défens un espace domestique, c'est une invitation au dialogue ou une mise à distance. C'est aussi le prolongement de l'architecture qui s'efface au bénéfice des jardins puis du paysage.

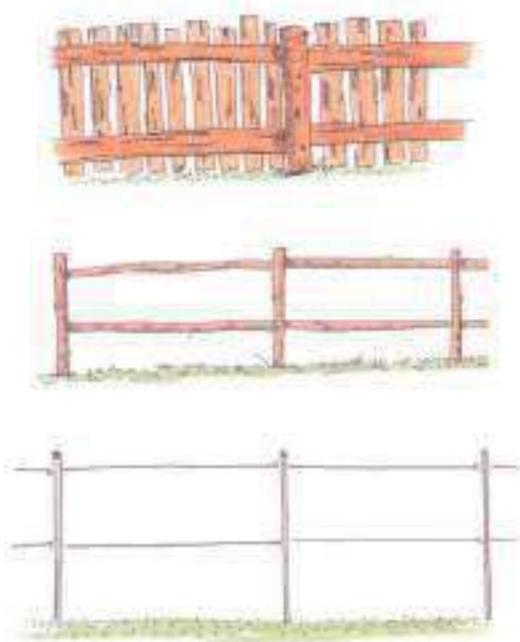
A Cervières un vocabulaire constructif s'est imposé et est fortement identitaire (lattes de bois brut verticales, non jointives, profil rampant sans redans). Il est transparent, modulable, facilement auto-construit et surtout totalement intégré dans le paysage par sa discrétion et sa modestie.

Ce lexique doit devenir la règle et s'imposer, comme cela a d'ailleurs été prescrit dans le quartier nouvellement construit.

Dans les hameaux d'estive, les clôtures sont rares. Inexistantes dans les abris isolés, on les rencontre dans le regroupement de chalets et les hameaux.

Elle protège une terrasse entre deux constructions ou formant un enclos souvent modeste, prolongeant l'étable. Leur construction est rustique : lattes de bois (mélèze, frêne) à peine équarries, clouées et non peintes.

Par sa légèreté et sa transparence, la clôture électrique peut convenir pour protéger un chalet du troupeau dans les sites où aucune clôture n'est présente.



DU MODÈLE À L'INTERPRÉTATION PARFOIS MOINS TRANSPARENTE, MOINS CONTEXTUALISÉE, MOINS CONVIVIALE

2.2.2 DIVERSITÉ ET VARIATIONS DES FORMES ET MOTIFS

C. ÉLÉMENTS DE TRANSITION

2. LES CIRCULATIONS

Les escaliers permettent les circulations entre les différents niveaux de la construction. Ils sont le plus souvent en pierre ou en bois.

Les montées d'escalier et les balcons sont protégés par des garde corps, généralement en bois (barre en bois clouées sur des poteaux ou balustres en bois assemblés entre des lisses haute et basse, fixés par tenon et mortaise à des poteaux).

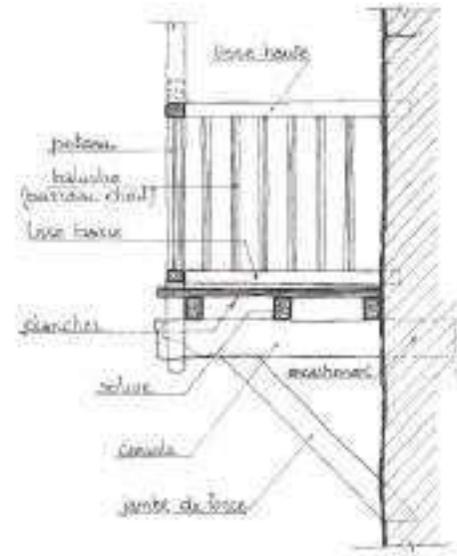
Le garde-corps crée un effet décoratif par la forme de ces balustres.

Les balcons : Ils assurent plusieurs fonctions dans l'architecture traditionnelle. Balcons de circulation mais également utilisés pour sécher le linge, stocker du bois de chauffage, pour bricoler à l'extérieur en hiver ou simplement prendre le soleil.

D'autres balcons plus en liaison avec la grange ont un rôle principal de séchage (graines, légumes, fourrage, charcuterie) et d'entrepôt d'objets divers (panier, coffre, établis).

Le sol du balcon est généralement constitué de planches en mélèze. Il est supporté par des solives, elles-même supportées par des consoles ancrées profondément dans le mur. Ces consoles peuvent être renforcées par des jambes de force ou des poteaux.

Les montoirs : Si le terrain naturel présente une forte déclivité, la porte de la grange sera de plain-pied. Si la pente est plus douce, on est alors obligé de créer un montoir pour récupérer la différence de niveau entre le terrain naturel et le seuil de la porte. Ils peuvent être constitués par un remblai de pierres et de terre ou constitués par une passerelle en bois.



COUPE SUR BALCON BOIS



ACCÈS FENIL NORD PAR PASSERELLE



EXEMPLE DE BALCON BOIS MAISONS ANCIENNES

2.2.2 DIVERSITÉ ET VARIATIONS DES FORMES ET MOTIFS

C. ÉLÉMENTS DE TRANSITION

3. LA VÉGÉTATION

La composition urbaine de la reconstruction s'appuie essentiellement sur l'inscription dans la pente et sur la relation au paysage. Les prés du versant qui "investissent" le village garantissent la vacuité entre les maisons et le long des voies afin de conserver, presque en tout lieu, cette ouverture vers l'extérieur.

Ainsi, la plantation d'essences d'arbres de haute taille, conifères essentiellement, parfois exogènes au site, s'oppose totalement à la générosité spatiale envisagée initialement. Le paysage urbain se ferme ponctuellement et la cohérence de sa composition se brouille, le risque de transformer la façade du bourg et de troubler sa lisibilité est bien réel. L'AVAP est le moment opportun pour redéfinir une palette végétale adaptée aux usages et aux pratiques du lieu et compatible avec la forme urbaine et architecturale.



3. VIVRE DEMAIN EN MONTAGNE

3.1 Reconversion et transformation de l'habitat

- 3.1.1 Les maisons du centre ancien et les hameaux de la vallée.
- 3.1.2 Les fermes de la reconstruction
- 3.1.3 les chalets d'estive

3.2 Compatibilité du développement envisagé avec le contexte environnemental

- 3.2.1. L'inventaire des protections environnementales du territoire
- 3.2.2. Une richesse environnementale importante à prendre en compte
- 3.2.3 Les actions locales en faveur du développement des énergies renouvelables

3.3 Pratiquer la montagne aujourd'hui : Développer une activité économique soutenable et raisonnée

- 3.3.1 Activités touristiques et valorisation du territoire
- 3.3.2 Développer un projet agri-culturel au coeur des alpages

3.1 RECONVERSION ET TRANSFORMATION DE L'HABITAT

La structure de la maison traditionnelle ne s'accorde plus aux conditions actuelles d'exploitation. Les pièces techniques, granges et écuries, sont trop petites, mal agencées et difficilement accessibles aux engins mécaniques. Il faut élargir les portes, créer des appentis, construire des hangars complémentaires. Parfois, la maison devient simplement l'annexe d'installations récentes construites sur un site mieux adapté aux conditions actuelles de la mécanisation agricole. Le confort des logements ne correspond plus aux conditions de vie modernes. Il faut alors transformer le logis pour le moderniser.

Au-delà de la diminution de l'agriculture ou ses transformations, l'arrivée de nouvelles activités modifie également l'habitat traditionnel.

Le développement touristique apporte un rôle nouveau aux maisons rurales de montagne. La montagne et la neige autrefois considérées comme un handicap, deviennent les atouts d'une nouvelle économie.

Appréhender les liens subtils entre l'environnement, l'habitat et les sociétés humaines est à même d'inspirer les réhabilitations, transformations et constructions nouvelles.

3.1.1. Les maisons du centre ancien et des hameaux de vallée

3.1.2 Les fermes de la reconstruction

3.1.3 Les chalets d'alpage

3.1 RECONVERSION ET TRANSFORMATION DE L'HABITAT

3.1.1 LES MAISONS DU CENTRE ANCIEN ET DES HAMEAUX DE VALLÉE

La recherche de confort moderne et l'essoufflement du modèle économique agro-pastoral du XIXème siècle a conduit à un exode progressif des habitants vivant dans le noyau historique.

Certains propriétaires n'ayant pas subi de dommages de guerre, n'ont pas eu droit à une maison dans l'opération de la reconstruction et les maisons les plus anciennes se sont vite révélées inadaptées aux usages et leurs équipements obsolètes.

Certaines maisons du centre ancien, notamment celles dont les dispositions parcellaires et l'orientation sont les moins favorables, sont aujourd'hui inoccupées, parfois depuis très longtemps comme en témoigne du mobilier du début du siècle ou du siècle précédent, conservé dans la poussière.

Des travaux sont ponctuellement mis en oeuvre mais l'ampleur des interventions freine la réhabilitation d'une grande majorité des maisons.

Les grands volumes apparaissent, le plus souvent, inappropriés pour accueillir une famille en recherche de logement sur la commune (occupation de l'ensemble de la surface impossible et non souhaitée, facture énergétique élevée, réhabilitation complexe et coûteuse...).

L'objectif est de définir les conditions d'une évolution acceptable du mode d'occupation de ces maisons tout en conservant leurs qualités architecturales et leur identité.

Les points positifs à exploiter :

- le volume offert par les maisons;
- la qualité et la mise en oeuvre traditionnelle des matériaux;
- le regroupement des parcelles bâties.

Les points problématiques à améliorer :

- la compatibilité des volumes intérieurs avec les usages actuels;
- l'orientation et l'ensoleillement des espaces habitables parfois défavorables;
- le confort thermique des constructions;
- la valorisation des espaces extérieurs;



3.1 RECONVERSION ET TRANSFORMATION DE L'HABITAT

3.1.1 LES MAISONS DU CENTRE ANCIEN ET DES HAMEAUX DE VALLÉE

VIVRE DEMAIN EN MONTAGNE

LEGENDE

-  Immeubles inoccupés en mauvais état
-  Parties d'immeubles souffrant d'un manque d'éclairéement (masque solaire et profondeur de l'immeuble)
-  Parties d'immeubles qui pourraient être arrasées ou démolies
-  Sens de pente de toit

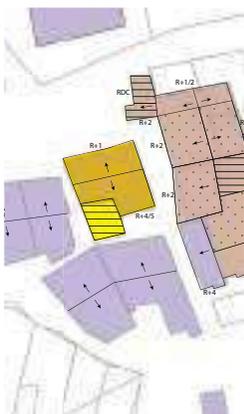


Les pistes d'actions pour la réhabilitation du centre ancien :

- La dédensification ponctuelle :
Certaines parties d'immeubles rapportées (appentis, garages...), sur les façades nord enterrées, bloquent l'ensoleillement et l'ouverture de ces volumes. Ils correspondent le plus souvent au fenil en partie haute.
Une redéfinition des accès et la création de percements permettraient de nombreuses maisons d'accueillir un ou plusieurs logements, en partie haute, en double ou parfois triple orientation. Dans d'autres cas, on observe que la profondeur des maisons rend inhabitable les coeurs d'îlots : absence totale de lumière, masque solaire important des maisons voisines, orientation défavorable... Des curetages ponctuels et restreints permettraient de redonner de la respiration à un ensemble de façades à réouvrir sur ce nouvel espace libre et de réorganiser les logements sur ce coeur d'îlot nouvellement créé.
- La création de jardins :
La dédensification doit s'accompagner d'un traitement clair et soigné des coeurs d'îlots créés. Des jardins privés et des cours entretenues, doivent être attribués aux logements sans nécessairement être accessibles depuis la rue.
- La requalification des abords des maisons :
La neige et le gel conditionnent la nature des revêtements du village. Certaines ruelles ne sont cependant pas très avenantes. Les abords des maisons arrières ne sont pas entretenus ce qui renforce l'impression d'abandon de cette partie du centre ancien. Du gravier de gros calibre concassé de couleur grise est utilisé dans certains passages. Un traitement général des sols est à imaginer pour harmoniser les revêtements et choisir une option apte à recevoir de la neige en grosse quantité (enherbement, grave plus fine...) et à supporter un déneigement mécanique ou un salage.

Immeubles concernés par la description ci-contre

Immeubles inoccupés en mauvais état



PARCELLE AB 191 - (Maison ferme 3 au repérage de l'inventaire général 1981)

Description : Maison du centre ancien à usage d'habitation et de grange/phenil avec ancienne étable ouverte au rez-de-chaussée.

Habitation en RDC+ 2 niveaux (planchers bas et façades peu percées), sol en terre battue.

Fenil sur 3 niveaux de plancher bois au dessus de l'habitation et de l'étable en RDC.

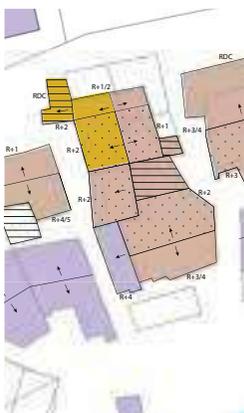
Appentis, en partie couvert, en extension de l'étable qui ne présente pas d'intérêt architectural particulier. Toiture en tôle et cheminée maçonnée.

État général : Immeuble inoccupé et non réhabilité depuis de nombreuses années. Les parties en bardage bois et le socle maçonné présentent des dégradations importantes. Les planchers bois et balustres du fenil montrent des signes de dégradation importants.

Préconisations : Suppression de l'appentis extérieur pour dégager la partie étable et redonner un accès plus intéressant à la partie en RDC.

Retravailler la disposition de l'habitat dans le bâtiment dans le cadre d'un projet d'ensemble :

Percements au niveau de la façade maçonnée, répartition des planchers (suppression de planchers intermédiaires limitant les hauteurs sous plafonds), utilisation du niveau rez-de-chaussée en pièces de services et optimisation des volumes en partie haute pour l'habitat.



PARCELLE AB 192

Description : Maison du centre ancien à usage d'habitation et de grange/phenil avec ancienne étable au rez-de-chaussée. Structure maçonnée.

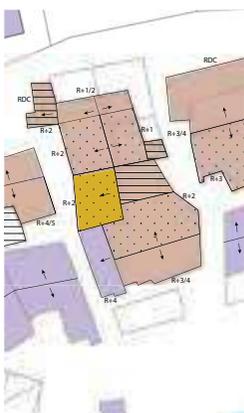
Habitation en RDC+1/2 (planchers bas, façade très peu percées, ouvertures étroites) positionné en angle et semi-enterré.

Fenil sur 2 niveaux au dessus de l'habitation et de l'étable. Balcons en structure bois, rapportés sur la façade et sur deux niveaux.

Un appenti semi-enterré en ruine présente un risque d'effondrement du toit non stabilisé. Toiture en tôle et cheminée maçonnée.

État général : Immeuble inoccupé et non réhabilité depuis de nombreuses années. L'enduit des parois maçonnées doit être repris pour assurer une meilleure protection du bâti. Le bardage à claire-voie du fenil est dégradé, certaines pièces de bois menacent de tomber.

Préconisations : Suppression de l'appenti extérieur en ruine et d'une partie de l'immeuble d'habitation pour dégager une façade ouest intéressante et permettre un percement du pignon nord de la partie principale de l'immeuble. Retravailler la disposition de l'habitat dans le bâtiment dans le cadre d'un projet d'ensemble (cf préconisations parcelle AB 191).



PARCELLE AB 207

Description : Maison du centre ancien à usage d'habitation (très modeste) d'étable et de grange/phenil. Structure maçonnée au rez de chaussée, structure galandage bois et remplissage au delà du niveau 2.

Fenil sur 2 niveaux au dessus de l'habitation et de l'étable. Balcons en structure bois, rapportés sur la façade et sur deux niveaux.

Une seule façade s'ouvre très peu à l'ouest avec un important masque solaire créé par l'immeuble positionné en face.

État général :

Immeuble inoccupé et non réhabilité depuis de nombreuses années. L'enduit des parois maçonnées doit être repris pour assurer une meilleure protection du bâti. Le bardage à claire-voie du fenil est dégradé, certaines pièces de bois menacent de tomber.

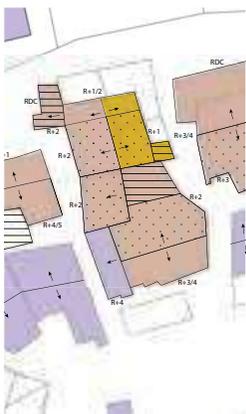
Préconisations :

Travailler les percements en façade en utilisant la structure à galandage bois pour créer des ouvertures plus larges.

Retravailler la disposition de l'habitat dans le bâtiment dans le cadre d'un projet d'ensemble (cf préconisations parcelle AB 191).

 Immeubles concernés par la description ci-contre

 Immeubles inoccupés en mauvais état



PARCELLE AB 193 et AB 194

Description : Maison du centre ancien à usage d'habitation, grange/fenil et étable au rez-de-chaussée, orientée à l'est sur une rue étroite et qui fait face à un immeuble très haut.

Habitation probablement situé en rez-de-chaussée et R+1 avec deux ou trois niveaux de fenil.

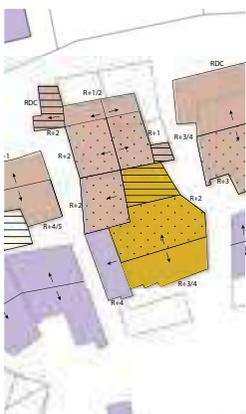
Balcons en structure bois, rapportés sur la façade et sur deux niveaux.

Toiture en tôle avec débord important qui protège la partie balcon du fenil.

État général : Immeuble inoccupé et non réhabilité depuis de nombreuses années. Les pièces en bois du balcon présentent des dégradations importantes. Le socle maçonné est dégradé en partie basse.

Préconisations : Démolition de l'immeuble en avancée afin de recomposer une façade plus ouverte et plus large. Réhabilitation des pièces de bois dégradées et percement des façades est et nord.

Retravailler la disposition de l'habitat dans le bâtiment dans le cadre d'un projet d'ensemble (cf préconisations parcelle AB 191).



PARCELLE AB 206

Description : Immeuble du centre ancien à usage d'habitation, grange/fenil et étable à l'arrière. Grande façade sud avec de nombreux percements.

Immeuble très profond avec une répartition horizontale des fonctions (habitat étable et grange). La façade sur la ruelle, en décroché, est très peu percée.

Balcons en structure bois présents sur la façade sud.

Toiture en bardeaux à deux pans dont un très long qui vient couvrir le bâtiment arrière.

État général : Immeuble inoccupé et non réhabilité depuis de nombreuses années. La partie centrale en coeur d'ilot est très dégradé. Les menuiseries et notamment les portes, sont en très mauvais état.

Préconisations : Démolition de l'immeuble en coeur d'ilot afin de recomposer l'ensemble des façade donnant sur ce nouvel espace.

Aménager un jardin qui pourrait être en partie couvert (conditions météo difficiles).

Réhabilitation des pièces de bois dégradées et percement des façades existantes et nouvellement créées.

Retravailler la disposition de l'habitat dans le bâtiment dans le cadre d'un projet d'ensemble (cf préconisations parcelle AB 191).



PARCELLE AB 195-196-197

Description : Immeubles du centre ancien à usage d'habitation, grange/fenil et étable.

Plusieurs parties d'immeubles imbriquées semblent partiellement réinvesties.

Balcons en structure bois avec très longue poutre de soutènement.

Soubassement maçonné, niveau supérieur à galandage bois avec remplissage et bardage mélèze

Toiture en tôle avec cheminée maçonnée et tronc d'arrêt de neige en mélèze

État général : Immeuble inoccupé et non réhabilité depuis de nombreuses années. Une partie semble en travaux mais les matériaux et les choix architecturaux retenus ne sont pas en accord avec les dispositions d'origine de l'immeuble ou ne constitue pas une réinterprétation satisfaisante.

Préconisations :

Réhabilitation des pièces de bois dégradées et s'assurer de la stabilité structurelle du balcon.

Travailler les percements en façade en utilisant la structure à galandage bois pour créer des ouvertures plus larges.

Retravailler la disposition de l'habitat dans le bâtiment dans le cadre d'un projet d'ensemble (cf préconisations parcelle AB 191).

3.1 RECONVERSION ET TRANSFORMATION DE L'HABITAT

3.1.1 LES MAISONS DU CENTRE ANCIEN ET DES HAMEAUX DE VALLÉE

Immeubles concernés par la description ci-contre



PARCELLE AB 188 et AB 189 arrière non cadastré

Description : appentis en bardage bois et tôle avec toiture tôle. Espace en prolongement des parcelles bâtis AB 188 et 189, non cadastré. Extension sur le domaine public qui occulte la façade nord et empêche l'accès par l'arrière aux parties hautes des fenils.

État général : extension bâti sans intérêt architectural, peu entretenu.

Préconisations : Suppression de ces avancées nord en vue de recréer des accès en partie haute des immeubles inscrits dans la pente et d'offrir des possibilités de percements nouveaux dans ces façades.

NB : L'ensemble de ces constats et préconisations sont soumis à l'élaboration d'un projet de réhabilitation d'ensemble de ces unités foncières. Ils ont pour objectif de redynamiser le centre ancien en s'appuyant sur des possibilités d'évolution du bâti.

Un relevé précis de l'état des lieux est à conduire pour envisager les possibilités de redistribution verticale des immeubles, le potentiel de réaménagement des plateaux et une répartition des accès entre façade sud et nord en fonction de la topographie, de la position des logements et de leurs nombres dans l'immeuble.

Les préconisations en matière de démolitions sont à envisager après étude de l'état du bâti sur le plan structurel et de l'état des mitoyens concernés.

3.1 RECONVERSION ET TRANSFORMATION DE L'HABITAT

3.1.1 LES MAISONS DU CENTRE ANCIEN ET DES HAMEAUX DE VALLÉE

Terre Rouge et le Laus, hameaux d'alpage constituant, sur le plan historique, une première étape dans l'ascension de l'estive, sont aujourd'hui des lieux habités de façon annuelle, comme le chef lieu.

On y retrouve notamment des maisons anciennes, à l'image des constructions du chef lieu, et qui présentent des caractéristiques constructives et volumétriques identiques.

La différence des hameaux avec le chef lieu, réside notamment, dans la densité des constructions et leur exposition.

LE LAUS :

La position du Laus dans un espace de la vallée plutôt ouvert lui confère un ensoleillement correct, ce qui est un atout à exploiter.

L'ouverture dégagée à l'Est de la route permet d'appréhender le grand paysage dans lequel il s'inscrit.

C'est un hameau linéaire, les constructions disposent pour la plupart de multiples orientations (Est/Ouest principalement).

Les maisons, qui sont de grands volumes simples, ont parfois été redécoupées pour répondre à la difficulté d'aménager des volumes de très grandes tailles (plus de 200 m² par plateau pour les plus grandes, sur plusieurs niveaux).

L'analyse du cadastre napoléonien nous indique que le hameau du Laus était plus dense originellement, certains ensembles ont disparu. D'autres terrains ont été «reconstruits», laissant place parfois à des constructions en sous échelle mal insérées au tissu existant.

Cette dédensification a cependant permis d'améliorer l'habitabilité de certaines maisons, dégageant l'ensemble des façades de maisons anciennement mitoyennes.

Ces terrains restent des espaces en zone urbaine dont la future occupation doit être appréciée au regard des maisons existantes, afin de ne pas porter préjudice à l'habitabilité des maisons réhabilitées.

On notera également quelques maisons ou hangars, déconnectés du tissu historique, qui brouillent la lisibilité de l'enveloppe du hameau, bien définie par ailleurs.

De nombreux chantiers sont en cours au Laus, certaines maisons ont été transformées en gîte d'accueil, permettant d'exploiter la surface disponible importante. Les travaux engagés se déroulent sur le long terme, le réinvestissement des maisons est progressif et la nature des travaux impose un phasage important aux propriétaires des maisons.

Ne disposant actuellement d'aucune protection de type abords de monuments historiques ou ZPPAUP, le bâti du hameau a subi des transformations qui dissonent avec les bonnes pratiques en matière de réhabilitation d'un bâti ancien de cette qualité.

Les points de vigilance :

Le hameau du Laus, bien qu'éloigné du chef lieu et n'étant pas couvert par un rayon d'abords de monuments historiques, présente un intérêt patrimonial certain qui justifie une prise en compte de ces enjeux par une réglementation adaptée dans l'AVAP.

L'enveloppe du hameau, sa forme, la qualité de son bâti et sa relation au grand paysage implique également une attention particulière sur les enjeux de densification de ce secteur (emplacement des nouvelles constructions, volumétrie des maisons...).

HAMEAU LE LAUS - CADASTRE NAPOLÉONIEN - MAISONS ANCIENNES DISPARUES ET NON RECONSTRUITES



Immeubles disparus aujourd'hui

HAMEAU LE LAUS - CADASTRE ACTUEL - CONSTRUCTIONS RÉCENTES



Immeubles récents

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU

G. LA MAISON DANS LA VALLÉE, UN HABITAT HIVERNAL

HABITER CERVIÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE

LE HAMEAU DU LAUS ILLUSTRATIONS INVENTAIRE GÉNÉRAL PACA



INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue aérienne prise du sud. Au fond, Cervières
80.05.0270.XR

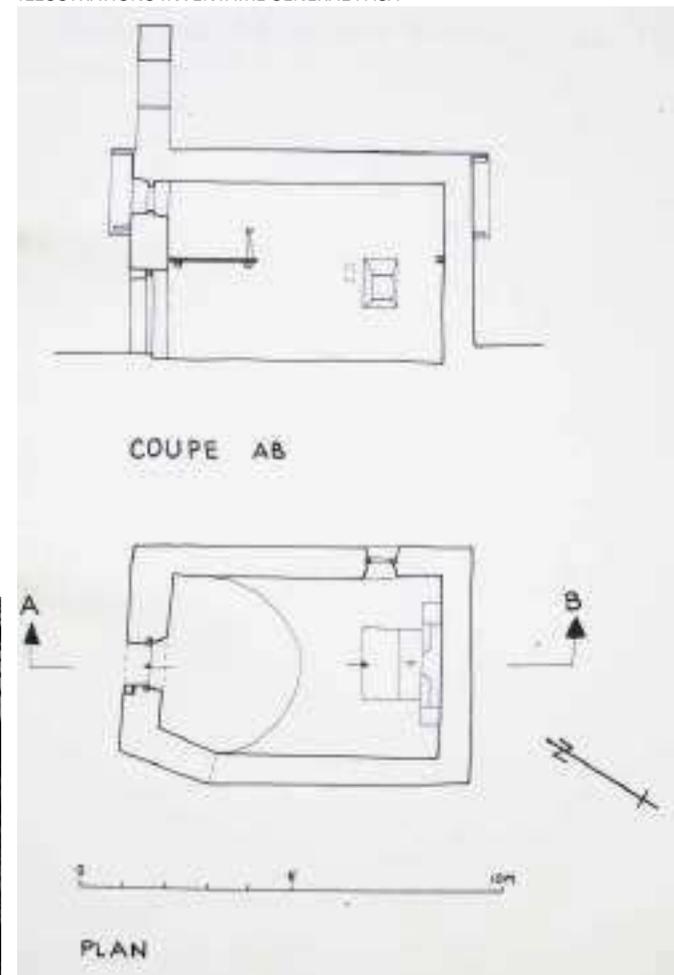


INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue aérienne prise du sud.
80.05.0271.XR



INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Façade antérieure côté nord
81.05.1461.X

LE HAMEAU DU LAUS CHAPELLE ST JEAN BAPTISTE ILLUSTRATIONS INVENTAIRE GENERAL PACA



INVENTAIRE GÉNÉRAL
N. PEGAND - F. FRAY 1981

3.1 RECONVERSION ET TRANSFORMATION DE L'HABITAT

3.1.1 LES MAISONS DU CENTRE ANCIEN ET DES HAMEAUX DE VALLÉE

TERRE-ROUGE :

Ce hameau d'estive forme aujourd'hui un ensemble qui a subi de grandes transformations. Rénové en partie dans les années 70, de nombreuses maisons anciennes ont disparu. Elles formaient à l'époque un tissu dense, épousant les courbes de niveau et accessible par une voie de desserte étroite, longeant la chapelle du hameau. Ce hameau anciennement très peuplé est aujourd'hui habité principalement de façon saisonnière.

La position de Terre Rouge, à 1500m d'altitude, encaissé et dominé par les sommets voisins, lui confère un ensoleillement extrêmement réduit en période hivernale.

Les maisons les plus anciennes, aux volumes simples, sont pour la plupart en multiple orientation.

Il subsiste cependant des parcelles très étroites, peu percées, qui ne bénéficient pas d'un éclairage optimal. Certaines maisons ont été découpées en plusieurs logements modifiant ainsi la façade pour permettre de traiter les accès et les dépendances extérieures de chaque logement. Des réhabilitations anciennes (années 70), principalement des interventions lourdes de reconstruction ont supprimé les caractéristiques constructives traditionnelles de certains bâtiments et des éléments de menuiseries extérieures, sans lien avec l'architecture locale, ont été rapportés sur le bâti.

Les maisons sont associées à un ensemble de jardins potagers ou d'agrément regroupés en contrebas du hameau.

L'occupation des terrains libérés par la disparition des anciennes constructions doit s'apprécier au regard de leur position par rapport aux constructions existantes et doit être évaluées de façon globale au regard de l'ensoleillement réduit du hameau de Terre Rouge.

Les points de vigilance :

Le hameau de Terre-Rouge est couvert aujourd'hui par un rayon d'abords de monuments historiques de 500 m (téléphérique du Gondran) dont la pertinence est à interroger par rapport aux enjeux identifiées sur ce secteur. L'AVAP définira un règlement plus fin qui permettra de faire évoluer le hameau en définissant les règles de construction au cas par cas dans le respect de l'environnement et de ses particularités architecturales.



HAMEAU TERRE ROUGE - CADASTRE NAPOLÉONNIEN - MAISONS ANCIENNES DISPARUES ET NON RECONSTRUITES



HAMEAU TERRE ROUGE - CADASTRE ACTUEL - CONSTRUCTIONS RÉCENTES

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU

G. LA MAISON DANS LA VALLÉE, UN HABITAT HIVERNAL

LE HAMEAU DE TERRE ROUGE

ILLUSTRATIONS INVENTAIRE GÉNÉRAL PACA



INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Partie est. Vue prise du nord
81.05.1528. X



INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Partie centrale. Vue prise du nord. la maison couverte de tôle est la maison 719
81.05.1529. X

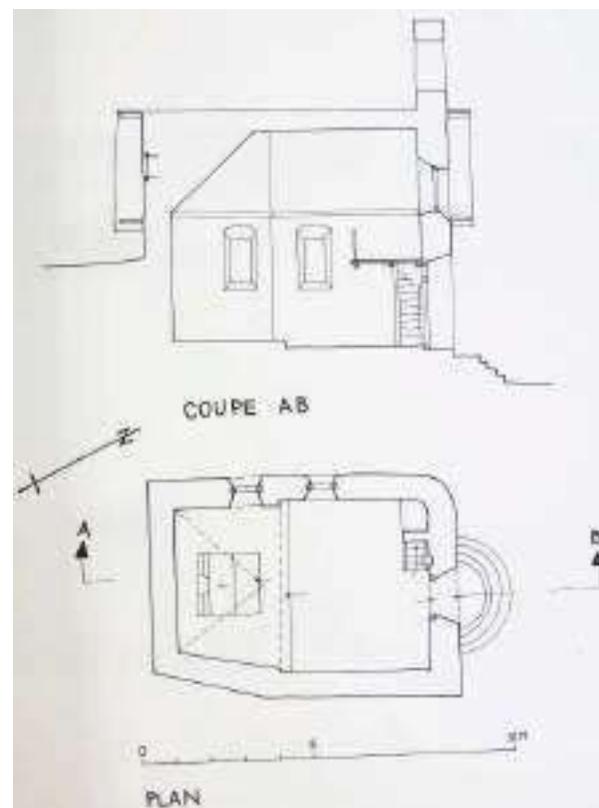


INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue d'ensemble prise du nord en juin 1981
81.05.1527. X
81.05.0067.ZA



INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue aérienne prise du nord
80.05.0272.XR

HABITER CERVIÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE



INVENTAIRE GÉNÉRAL
Plan chapelle Ste Luce
N. PEGAND 1981 (02 05 0199 A4)

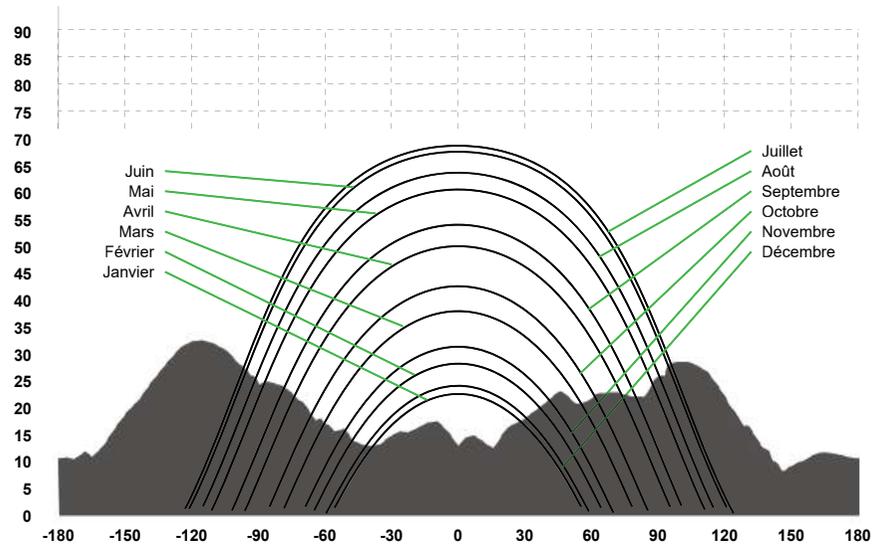


INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue de situation
81.05.1465.X

3.1 RECONVERSION ET TRANSFORMATION DE L'HABITAT

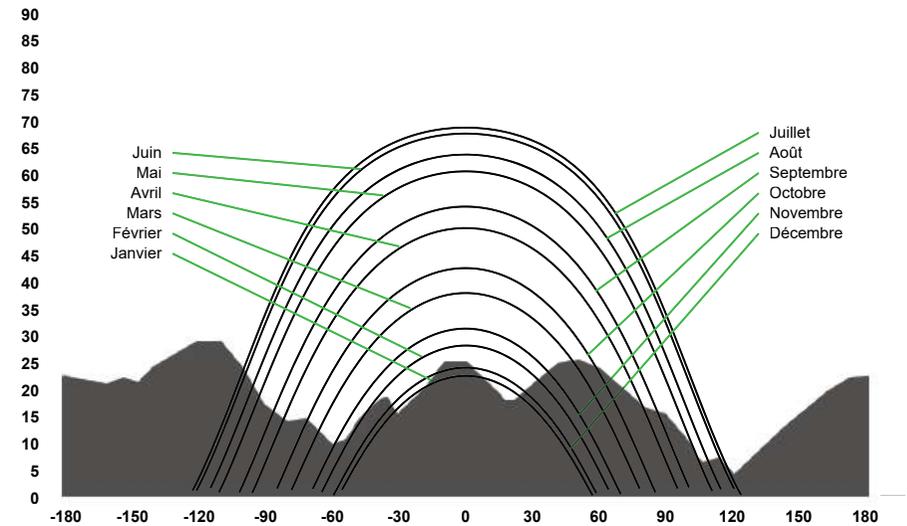
3.1.1 LES MAISONS DU CENTRE ANCIEN ET DES HAMEAUX DE VALLÉE

Masque solaire :



HAMEAU LE LAUS MASQUE SOLAIRE LOINTAIN ALTITUDE DE RÉFÉRENCE 1751M - SOURCE LOGICIEL CARNIVAL

Masque solaire :



HAMEAU TERRE ROUGE MASQUE SOLAIRE LOINTAIN ALTITUDE DE RÉFÉRENCE 1474 M - SOURCE LOGICIEL CARNIVAL

L'analyse des masques solaires lointains des hameaux de Terre-Rouge et du Laus, donne des informations intéressantes sur l'ensoleillement respectif de ces deux entités.

Le Laus, plus en altitude est moins impacté que Terre Rouge aux périodes les plus défavorables de l'année. Son environnement montagneux proche ne lui porte pas complètement ombre à la différence de Terre Rouge, qui apparaît complètement à l'ombre sur la période Décembre/Janvier (journées courtes, course du soleil ne dépassant que faiblement les massifs).

Le développement urbain de ces hameaux doit tenir compte de ces données climatiques afin de définir une stratégie de reconstruction ou de construction neuve cohérente avec l'impact de ces données sur la qualité de vie des habitants.

3.1 RECONVERSION ET TRANSFORMATION DE L'HABITAT

3.1.2 LES MAISONS DE LA RECONSTRUCTION



Les fermes de la reconstruction, qui ont représenté à l'époque de leur conception, une adaptation moderne des maisons traditionnelles aux évolutions des pratiques agro-pastorales, sont aujourd'hui devenues obsolètes.

Les activités agricoles sont devenues marginales dans le chef lieu (deux exploitations actives, quelques familles ont encore une poignée de brebis).

Les exploitants des années 60 et 70, retraités, occupent encore pour certains la partie habitable de leur ferme.

Ce qui représente environ 1/4 des surfaces construites.

L'avenir de ces bâtiments est conditionné à leur transformation.

L'hypothèse la plus probable, et celle que nous développons, est celle d'une transformation progressive des fermes en logements au fil des mutations de propriété.

Il convient toutefois de définir quelles sont les évolutions acceptables et/ou souhaitable du mode d'occupation de ces maisons tout en conservant leur qualités architecturales singulières ainsi que la cohérence de l'ensemble du programme originel.

Les règles architecturales régissant ces transformations seront à définir dans la partie réglementaire de l'AVAP.

LES POINTS POSITIFS À EXPLOITER :

- L'orientation très favorable à l'exploitation de ressources de solaire passif;
- Les grands volumes et des dimensions confortables pour du logement;
- La qualité de l'architecture, de la mise en oeuvre et des matériaux à mettre en valeur;
- Des parcelles possédant des espaces extérieurs de dimensions correctes pouvant être transformés en jardin d'agrément.

LES POINTS PROBLÉMATIQUES À TRAVAILLER :

- Les volumes très grands, qui doivent nécessairement être divisés pour produire des logements de taille raisonnable (100 à 150 m²);
- La compatibilité des espaces avec les usages actuels surtout dans les parties anciennement dévolues à la ferme (petites ouvertures, parties semi-enterrées, cloisonnement)
- Le confort thermique (pas d'isolation);

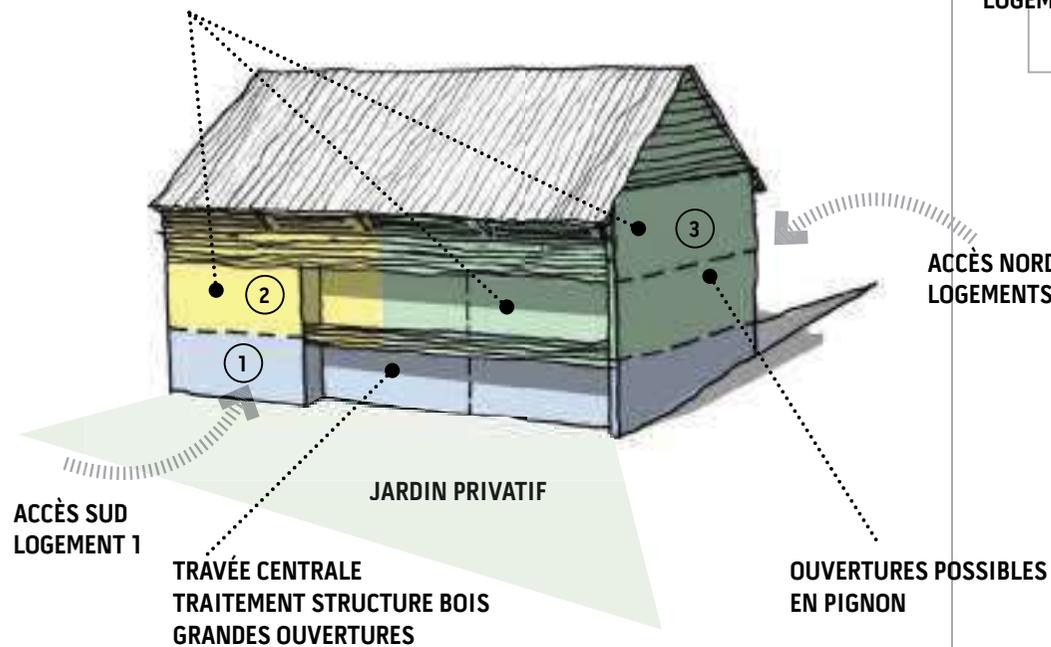


Plusieurs scénarii de division sont envisageables.
Ci contre deux exemples possibles

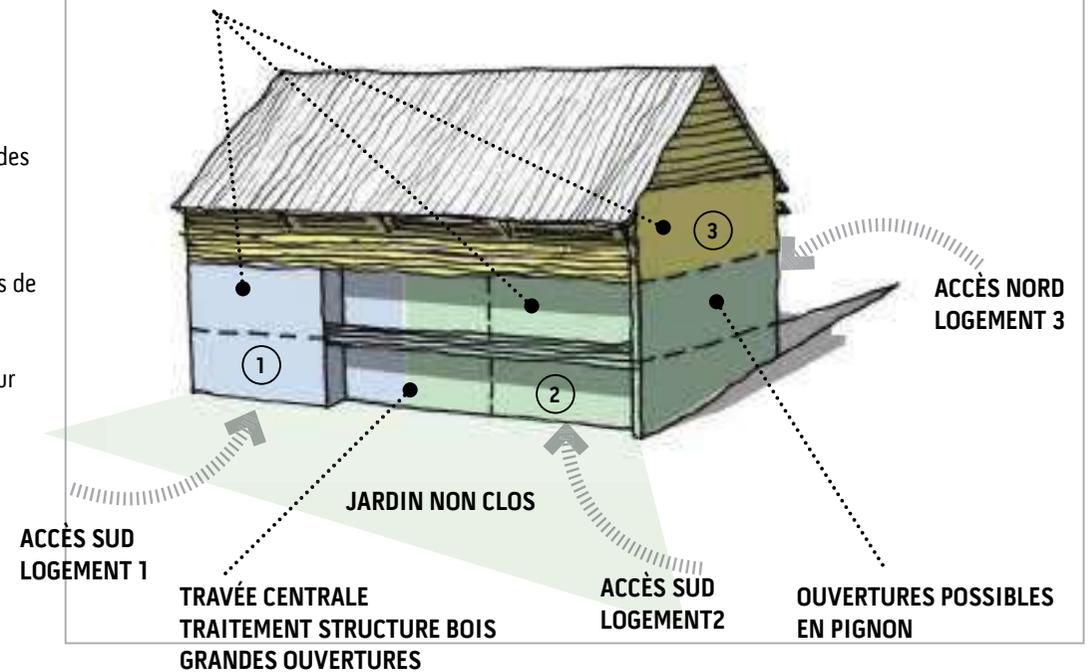
Il faudra cependant tenir compte des caractéristiques dimensionnelles et architecturales des bâtiments :

- Divisions en grands logements pour ne pas multiplier les accès et les traitements différenciés en façades
- Pas d'extension du volume qui doit conserver son unité
- Accès par les façades Nord ou Sud, Est et Ouest seulement en rez de chaussée si dans les dispositions d'origine.
- Parcelle conservée en jardin d'agrément sans clôture séparative ou avec clôture bois à lattes verticales de mélèze selon le modèle référence recensé sur le chef lieu.
- Ouvertures possibles en pignons selon composition et dimensions à définir
- Travée centrale privilégiée pour les ouvertures de grande taille à créer, traitement en structure bois sur toute la hauteur de la façade.

3 LOGEMENTS DONT 2 DUPLEX AVEC BALCONS AU SUD



3 LOGEMENTS EN DUPLEX



«Après une période d'abandon progressif lié à une mutation profonde de la vie agricole et pastorale, les terres d'altitude entre village d'habitat en vallée et haute montagne, trouvent un regain d'intérêt, tant auprès des gens du pays que des touristes et visiteurs. La montagne est devenue lieu de détente et de ressourcement pour un large public qui apprécie, non seulement de la parcourir, mais aussi d'y séjourner de manière ponctuelle ou régulière.

Les bâtiments autrefois liés à la pratique de l'estive, aux architectures diverses et rustiques, sont très convoités pour abriter ce type de séjour, qu'ils viennent d'un héritage familial, ou qu'ils soient acquis par de nouveaux propriétaires séduits par le charme des lieux.

On restaure, on aménage. Pour beaucoup, cette dynamique est positive. On a réparé [...] les chalets, parfois trop vite, avec les standards mis en oeuvre dans les secteurs urbanisés.

[...] une manière à la fois actuelle et simple d'habiter» la montagne doit trouver son expression.»*

Un bâtiment d'estive est le témoin de traditions séculaires. Intervenir sur ce patrimoine nécessite le temps de la réflexion pour ne pas brûler les étapes ainsi qu'une bonne connaissance et compréhension de ses caractéristiques.

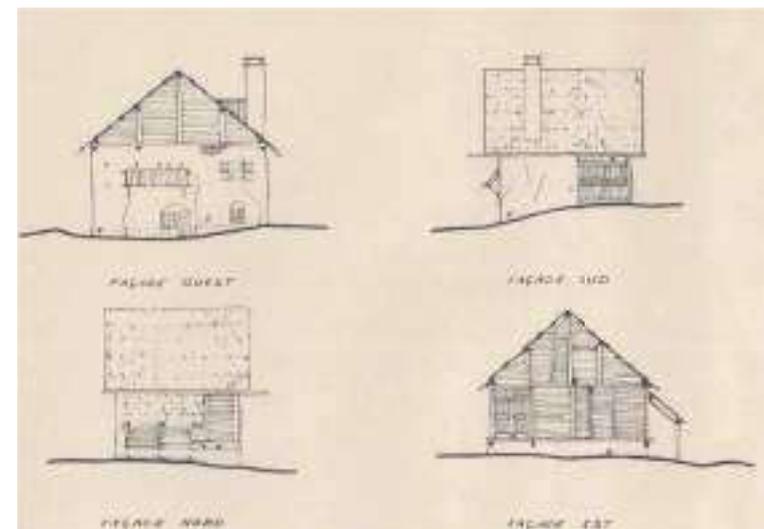
Suivant l'état de conservation du bâti, l'intervention sur un bâtiment d'estive peut être de nature différente : Entretien, restauration, parfois reconstruction. Dans tous les cas, une parfaite connaissance et une bonne maîtrise des techniques traditionnelles sont nécessaires.

- **L'ENTRETIEN** : L'entretien est l'acte primordial de toute conservation du patrimoine. Il vise au maintien en état du bâti en utilisant les techniques et les matériaux de sa construction. Il concerne tous les éléments du bâti (façades, toitures, menuiseries, abords). C'est une attitude à long terme, elle n'est pas liée à un projet spécifique. Il nécessite de trouver les matériaux d'origine, de savoir les mettre en oeuvre. Il se réalise avec des moyens techniques modestes et limités (ex: réparation d'une porte, remplacement de bardeaux, reprise d'un enduit de façade, de murets pierre).
- **LA RESTAURATION** : La restauration est une intervention plus lourde que l'entretien. Elle concerne un patrimoine qui peut être relativement endommagé, nécessitant une reprise structurelle, une consolidation de charpente, une réfection totale de couverture... Elle peut faire appel, en partie, à des techniques modernes. Cependant, son objectif est la conservation dans un esprit de sobriété adapté au contexte montagnard.

* extrait du texte de présentation du préfet des Hautes Alpes (J. Tixier) du guide de restauration des bâtiments d'estive dans les hautes Alpes.



HAMEAU DES FONTS - BARDAGE DÉGRADÉ ET CHALET EN RUINE



RELEVÉ CHALETS CROQUIS EXTRAIT ÉTUDE HAMEAU DES FONTS 1972

Proposer un projet sur un bâtiment d'estive nécessite une attitude de modestie et de respect vis-à-vis du patrimoine. C'est au travers de nombreuses questions que le projet pourra se justifier et s'élaborer. Qu'il soit en activité ou non (dans ce cas, on le nomme ancien bâtiment d'estive), il doit présenter un intérêt patrimonial, c'est à dire conserver lisibles les principaux éléments de son état d'origine. Traditionnellement, un chalet d'alpage est une construction située en altitude, utilisée de façon saisonnière pour l'habitat et les besoins professionnels des cultivateurs et éleveurs. Il n'est pas ou n'a pas vocation à être «habitable» au sens actuel du terme, ni à être accessible toute l'année. Il n'est pas raccordé aux réseaux. Cependant, la condition de survie de ces chalets est l'évolution de ces constructions, aux conditions de propriété souvent complexe, en vue d'accueillir une occupation de villégiature qui requiert confort et intimité.

OBSERVER : C'est percevoir la logique d'implantation du bâti dans le site :

- son socle naturel, les pentes, la végétation, l'adaptation au sol des constructions, leurs prolongement extérieurs ou non;
- sa place dans le paysage : volume, couleur, matériaux;
- sa position par rapport à d'autres bâtiments.

ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE : Il s'agit de s'attacher les compétences des acteurs et partenaires que sont les architectes, artisans, services conseils (STAP). Ces experts examineront, dans le détail, l'état du bâti, pour repérer les éléments en mauvais état et comprendre les techniques de mise en oeuvre.

DESSINER ET COMPRENDRE : C'est le «relevé graphique» de l'état des lieux du bâti et de ses abords : dessins en plan, coupe, façades détaillées à l'échelle 1/50° (2 cm par mètre); avec des détails d'exécution sur les parties spécifiques (portes, volets, charpente, assemblages...).

ÉLABORER LE PROJET : Le projet architectural est complexe et possède plusieurs dimensions :

Une dimension individuelle : Pourquoi mettre en oeuvre ce projet ?

Une dimension collective, car il fait intervenir de nombreux acteurs (artisan, maître d'oeuvre, architecte-conseil, collectivité...); en outre, il inscrit une initiative individuelle dans le projet collectif de maintien ou de restauration de l'image d'un territoire.

Une dimension technique avec les étapes dans la progression du projet : esquisse, avant projet, dossier administratif, dossier d'exécution, réalisation.

La réussite du projet sera garantie si ces trois dimensions sont prises en compte. Le dossier administratif devra présenter des documents graphiques, des pièces écrites et des photographies, qui reflètent la qualité du projet.

L'USAGE :

Les usages envisagés doivent se plier aux contraintes du bâti et de son environnement et ne pas modifier leur aspect. Il ne s'agira donc jamais de transformer un bâti d'estive en résidence avec le confort moderne et l'accessibilité à tous les véhicules. L'alpage doit conserver une certaine rusticité et un caractère agricole marqué.

Le chalet est le plus souvent couvert par une servitude d'alpage :

Cette servitude permet à la collectivité de s'affranchir de ses obligations en matière de raccordement aux équipements publics et de desserte. La collectivité n'est pas obligée d'effectuer, notamment l'hiver, de coûteux travaux de déneigement, en limitant l'occupation du chalet d'alpage, seulement durant la période estivale.

Elle limite l'usage ou l'utilisation dans le temps d'un chalet d'alpage non correctement desservi.

Elle mentionne l'absence du ou des réseaux ou leur insuffisance pour limiter l'usage du bâtiment lorsque celui-ci n'est pas desservi par un ou des réseaux.

Dans le cas d'une voie de desserte non praticable en période hivernale, elle interdit l'utilisation du bâtiment pendant une période donnée.

Les usages traditionnels : Bâtiment traditionnel d'estive des bêtes. Quelques chalets sont encore utilisés à cette vocation par des éleveurs du chef lieu.

Les usages nouveaux : refuge saisonnier, chalet de villégiature saisonnière. L'ensemble des volumes intérieurs du chalet sont réinvestis pour créer un habitat saisonnier, abritant le plus souvent plusieurs membres d'une même famille.



CHALET D'ESTIVE RESTAURÉ SANS CHANGEMENTS D'USAGE



REFUGE GARDÉ DES FONTS

CHALET / AUBERGE



RÉHABILITATION OCCUPATION RÉSIDENTIELLE - RÉFÉRENCE EN CONTRADICTION AVEC LA RUSTICITÉ DES CHALETS D'ALPAGE

LES SOLUTIONS ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES :

L'architecture du bâti doit être clairement identifiée, relevée et respectée. Les adaptations éventuelles ne devront pas remettre en cause la lecture de l'architecture d'origine et de sa logique fonctionnelle.

Les outils ont beaucoup évolué depuis l'époque de la construction des chalets d'alpage, les techniques constructives adaptées à ce bâti ne sont pas obsolètes. L'économie rigoureuse liée aux conditions montagnardes peut-être associée, aujourd'hui, à la notion de développement durable et privilégier le réemploi de matériaux anciens et l'utilisation des matériaux du site : bois, pierre d'épierrage, sable des chemins, chaux naturelles...

VOLUMÉTRIE DES CHALETS :

Restaurer un chalet d'alpage, c'est évidemment lui conserver strictement sa volumétrie d'origine. Dans le cas de travaux lourds (reconstruction partielle, toiture) on peut être tenté de surélever, ou de légèrement agrandir. Une surélévation même minimale (50 cm) peut modifier notablement les proportions d'un chalet.

En cas d'extension, uniquement possible pour les bâtiments affectés à des activités professionnelles et saisonnières, la référence aux volumétries traditionnelles doit être la règle.

LA STRUCTURE :

- La toiture exige une attention particulière (vérification annuelle), en priorité les abersgements des souches, les chéneaux et la protection des têtes de mur. En effet, les murs et voûtes en moellons ont une grande durée de vie à condition d'être à l'abri des intempéries.

- Les enduits requièrent, eux aussi, une attention répétée surtout ceux des façades exposées. A surveiller particulièrement, les soubassements, exposés aux agressions de la neige et de l'eau (chauler tous les 5 ans) et les linteaux, points faibles des murs en maçonnerie. Les accidents ponctuels sont à réparer : les fissures par blocage et injection de coulis de chaux, le détachement, par bouchage en raccord.

- Les structures en bois de mélèze, durable vis à vis des insectes et du pourrissement, ne nécessitent théoriquement aucun entretien à condition de rester à l'abri. Certaines déformations sont réparables par simple redressement (étaisement, tire-fond, câble...)

- La pérennité de la base des murs est assurée par un bon entretien des abords afin dans un premier temps de garantir le fonctionnement du drain constitué d'une dérivation en amont et d'une évacuation en aval et dans un deuxième temps, pour se protéger de l'activité des marmottes qui creusent sous le mur pour entrer dans le bâtiment.



CHALET EN RUINE LES CHALPS



CHALET RECONSTRUIT VOLUMÉTRIE CONSERVÉ



PROTECTION DES FAÇADES PAR LE DÉBORD DE TOIT



CHALET EN RUINE LES FONTS



DÉGRADATION DES STRUCTURES BOIS EN FAÇADE

PERCEMENTS DANS LES MURS EN MAÇONNERIE :

Utiliser les percements existants sans les modifier : Chaque pièce possède une ou plusieurs ouvertures, fenêtre, porte, portail qui permettent un certain éclairage, à condition d'équiper les baies pleines (portes) d'un vitrage intérieur (voir conseils menuiseries).

En cas de nouveaux percements :

Les réaliser dans des dimensions similaires à celles existantes et dans la logique constructive du bâti traditionnel :

- Faible largeur permettant un report des charges sur le mur
- Éviter les linteaux et jambages en béton, même cachés par des parements de bois en décors, car leur structure raide est incompatible avec le caractère souple du bâti traditionnel.

PERCEMENTS DANS LES MURS EN STRUCTURE BOIS :

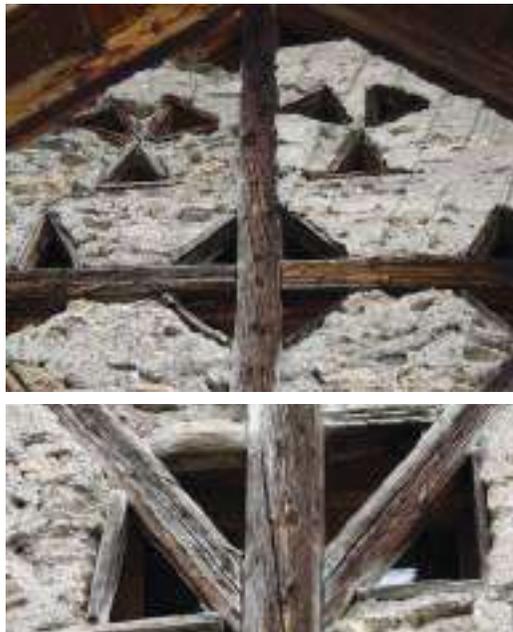
Les percements existants dans les structures bois font partie intégrante de cette structure. Ils ne doivent en aucun cas être modifiés.

Le souhait de faire pénétrer la lumière dans ces volumes ne doit pas modifier l'aspect ni l'esprit de ces structures. Pour cela certains principes sont à respecter :

- Utiliser les percements existants dont les dimensions assez généreuses peuvent permettre un bon éclairage (voir conseils menuiseries).
- Essayer de conserver au moins deux façades sans aucun percement.

En cas de percement nouveau « indispensable », préférer la réalisation de percements traditionnels (porte, jour de ventilation en pignon).

Exceptionnellement, réaliser des fenêtres de petites dimensions, de proportion sensiblement carrée en utilisant la technique traditionnelle des jambages verticaux dans la section des fûts.



MENUISERIES :

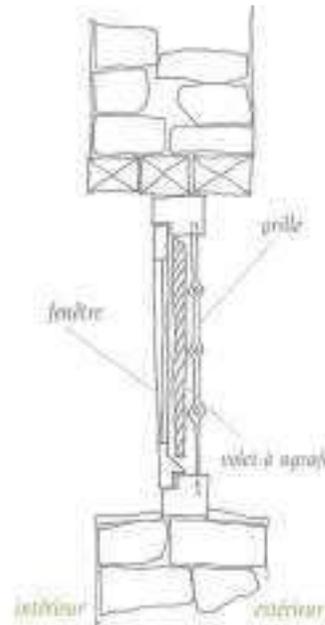
Le souci d'éclairer l'intérieur des chalets d'estive conduit à percer inconsidérément de nouvelles ouvertures ou à transformer les existantes avec les conséquences très négatives sur l'aspect général. Les conseils et suggestions dans ce domaine visent à ce que le chalet d'estive retrouve, à minima, son aspect d'origine lorsqu'il est fermé. En équipant les percements existants, certaines astuces permettent d'éclairer sans créer de nouveaux percements.

Sur les portes :

- Par l'équipement d'une baie vitrée (de préférence en plexiglas pour la légèreté) ouvrant à l'intérieur pour les portes à un vantail (a/) et démontable ouvrant à l'extérieur pour les portes à deux vantaux (b/).
 - Par la transformation (ou le remplacement) de la porte en la vitrant en partie haute, vitrage doublé d'un volet à agrafe identique en style et en aspect à la porte (c/).
 - Par la création d'un sas intérieur équipé d'une baie vitrée.
- A ÉVITER : Ouvrir la porte à l'extérieur pour placer une baie vitrée à l'intérieur.

Sur les fenêtres :

La mise en place d'un volet intérieur ou d'un volet extérieur à agrafe fixé sur l'ouvrant de la fenêtre doit être la règle ainsi que le maintien de la grille extérieure en fer.



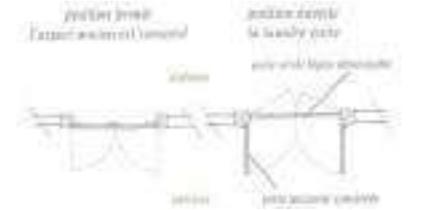
Volet à agrafe

La porte ancienne fermée fait office de volet. L'aspect traditionnel est conservé.

La porte vitrée fermée, la lumière entre.



a/ Ajout d'une porte vitrée en vis-à-vis permettant l'alternance de deux positions



b/ Ajout d'une porte vitrée en vis-à-vis permettant l'alternance de deux positions



c/ Volet à agrafes



Configuration vantelles ouvertes bardage horizontal



Configuration vantelles fermées bardage horizontal



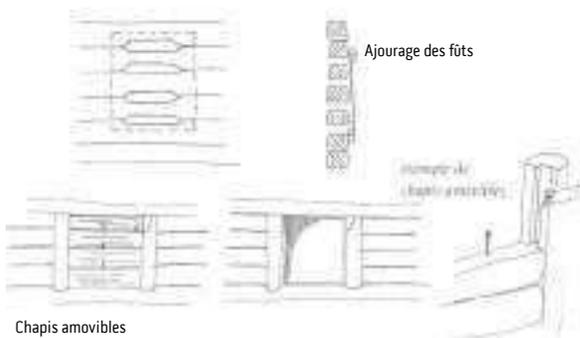
Volet intégré dans un bardage vertical



ASTUCE PERCEMENTS STRUCTURE BOIS :

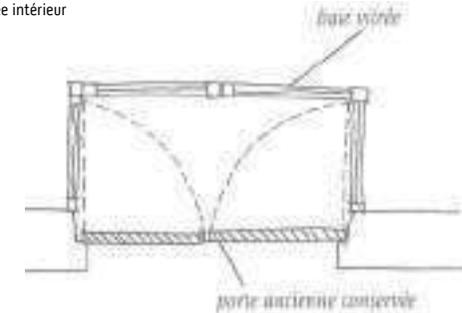
Solutions pour permettre un apport de lumière sans modification notable de l'aspect extérieur :

- Simple ajourage des fûts devant une fenêtre peut permettre une ventilation et un léger éclairage.
- La mise en place de «chapis amovibles» placés devant une fenêtre peut restituer, à la fermeture du chalet, la continuité initiale de la façade bois.



Volets découpés dans bardage vertical

Sas d'entrée intérieur



LA TOITURE :

La toiture est la partie la plus exposée du bâti, elle doit être entretenue régulièrement et renouvelée suivant une certaine périodicité (entre 70 et 100 ans pour les couvertures en bardeaux de mélèze).

Le souci de maintenir à ce bâti son aspect ancien conduit aujourd'hui à réutiliser les techniques traditionnelles mais en les améliorant, notamment sur le plan de l'étanchéité par la mise en place, sous la couverture traditionnelle, d'une couverture en bac acier ou d'un film étanche.

Ces nouvelles dispositions conduisent à un épaississement de la couverture qui, faute d'un traitement approprié, perd de son élégance et de sa finesse, notamment en pignon et à l'égout.

Les toitures refaites doivent permettre de retrouver l'aspect originel de la couverture et de ses accessoires comme les gouttières ou les cheminées éventuelles.

La recherche d'étanchéité est légitime pour assurer notamment la pérennité du bâti.

Néanmoins des solutions sont possibles pour éviter l'épaississement des rives et des égouts.

En cas de réfection totale, il convient de préférer le film d'étanchéité au bac acier afin de réduire l'épaisseur de la couverture.

La couverture en bardeaux ne doit pas être un simple décor (une seule couche, épaisseur suffisante).

Le désir d'éclairer les parties hautes a conduit parfois à placer des châssis en toiture ou de grandes lucarnes de toit, dénaturant ainsi l'aspect du toit. ces ouvrages doivent rester discret et doivent venir se placer traditionnellement derrière une souche de cheminée existante.

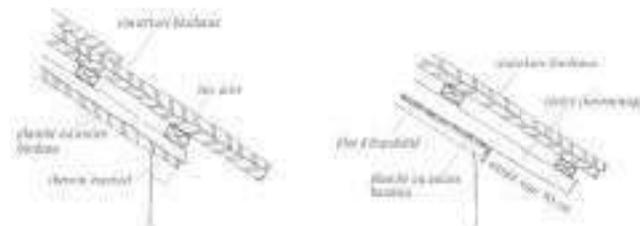


DÉBORD DE TOIT BARDEAUX DE MÈLÈZE ET ARRÊT DE GOUTTIÈRE

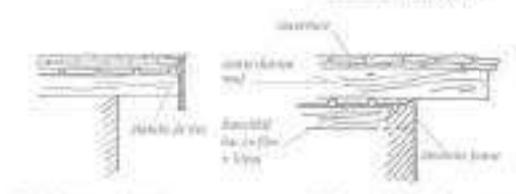
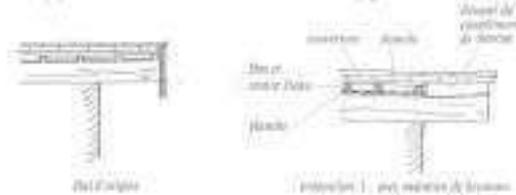


COUVERTURE BARDEAUX DE MÈLÈZE

1) Aléutik - rebayer les deux saillies entre la couverture en bardeaux et la souche existante



2) Lucarne en pignon - rebayer la souche existante au niveau du mur pignon



DÉBORDS ET SAILLIES DE COUVERTURE



GOUTTIÈRE ET LUCARNE DE TOIT



COUVERTURE BARDEAUX DE MÈLÈZE



INSERTION DE LUCARNES DE TOIT AU FORMAT APPROPRIÉ DANS LA TOITURE ET DERRIÈRE UNE SOUCHE DE CHEMINÉE



LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : LE RAPPORT AU PAYSAGE

Eux même éléments de paysages, les bâtiments d'estive (granges, chalets...) habitent des paysages divers, suivant leur altitude, la topographie qui les accueille, la dispersion ou le mode d'assemblage des bâtiments.

Un site peut être bouleversé par des transformations des abords du bâti qui remettent en cause l'harmonie entre le bâtiment et son paysage. Les aménagements qui accompagnent ou prolongent le bâti sont plus ou moins présents suivant le contexte, isolé ou groupé, du chalet.

La première précaution à prendre est d'observer l'environnement des chalets pour savoir si tel ou tel type d'aménagement extérieur envisagé est compatible avec le site.

La seconde précaution réside dans la prise en compte des formes, matières et dimensions de ces éléments afin de les restaurer correctement.

ARRIVER ET CHEMINER :

Suivant qu'il s'agit de chalets isolés ou de groupements de chalets, les manières d'y arriver diffèrent :

- Une simple et étroite sente pédestre inscrite dans le versant herbeux par la trace laissée par le passage répété ou parfois, par l'intervention d'un simple coup de bêche. Ces chemins ne sont pas cadastrés, la meilleure des attitudes est de ne surtout pas élargir ni rendre carrossable ces accès.
- Des chemins carrossables dans le cas des groupements de chalets. Le chemin est le plus souvent cadastré comme voie communale. Il est étroit (2 à 3 m), enherbé et se raccorde à la topographie par des talus doucis et eux aussi enherbés. Il convient de ne pas élargir ces accès ou d'en minéraliser la surface. Un simple apport de tout venant sur les deux traces de roulement suffit à en conserver la fonctionnalité.



..... Un hameau d'alpage

Un parking ponctuel.....

Une voie carrossable.....



..... Un paysage d'alpage nu et largement ouvert

..... Un regroupement de chalets

..... Des aménagements utilitaires

..... Un enclos en latte de mélèze

..... Un chemin d'accès enherbé



..... Un environnement agricole

..... Un chalet isolé

..... Aucun accès carrossable ni clôture

LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS :

La diversité des chalets implique un traitement approprié des abords directs de ceux-ci en accord notamment avec le cadre général dans lequel ils s'inscrivent.

Des situations variées sont donc à prendre en compte :

- Les chalets isolés : comme une ponctuation disséminée dans l'alpage, sans arbre, ni chemin, ni clôture ou autres arrangements extérieurs. Cette simplicité doit être conservée en imitant strictement les aménagements des abords autour des chalets (aucun cheminement carrossable, pas de clôtures ou de terrasse bâties, pas de minéralisation de sol, pas de plantations).
- Les chalets peuvent également former un ensemble disjoint, plus ou moins dense, de bâtis et d'espaces extérieurs de liaisons (terrasses, enclos, cours...). Dans ce cas, des murs en pierre sèche peuvent venir caler des terrasses aménagées (en général enherbées) entre les volumes. Des clôtures en bois prolongent les volumes en enclosant une terrasse, un jardin.
- Les chalets peuvent enfin être regroupés en hameaux qui réunit un bâti mitoyen formant ruelles et placettes. Il convient de maintenir la distinction entre l'espace commun intérieur à tendance plutôt minérale (sol en tout venant) et les prolongements extérieurs des bâtiments sur la façade extérieure des hameaux dont le traitement est plus végétal.

PLANTER, FLEURIR, JARDINER :

Les chalets d'alpage n'étaient pas des lieux de villégiature mais des lieux de travail. Venir y planter des arbres et arbustes décoratifs ou créer un fleurissement de jardin clos n'est pas un geste approprié.

- Le fleurissement est présent dans la prairie et sur les bords de chemin. Le réensemencement pour en renforcer l'effet aux abords des terrasses qui prolongent le bâti reste une attitude compatible avec le caractère du lieu. Recueillir les graines sur place, après floraison, peut-être beaucoup plus ludique et instructif et peut préserver des erreurs d'appréciations sur les variétés commercialisées (adaptation au climat, au sol, à l'altitude).
- Les arbres sont inexistant sur certains sites et la nudité du paysage qui en résulte est belle. Il faut la conserver. Parfois un alignement de saules accompagne un torrent. Jamais de conifères qu'on laisse plutôt à la forêt, pas d'arbustes, non plus, ni de haie libre ou taillée qui fermerait l'espace, en contradiction avec le caractère délibérément ouvert du paysage pastoral.

Les équipements extérieurs sont rares et se limitent souvent à la présence de sources captées. Le bois (mélèze) est le matériau de base pour le bassin (souvent de forme linéaire, en abreuvoir) et la colonne.

L'ajout d'éléments standardisés d'extérieur (cabanes préfabriquées, objet de décoration) pour l'agrément du jardin est inapproprié à l'esprit des lieux.

SE POSER ET SE REPOSER :

Les terrasses sont un prolongement extérieur des différents niveaux (deux, parfois trois) du bâti.

Elles en facilitent l'accès ou en étendent les fonctions par une extension extérieure. Elles sont différemment réalisées :

- modelé de terrain soutenu par un talus enherbé
- muret de pierre sèche supportant le dénivelé

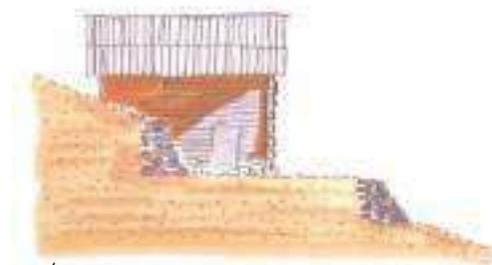
Le sol des terrasses est simplement enherbé. parfois quelques dalles de pierre stabilisent les passages les plus fréquentés au niveau des portes d'entrée.



ABREUVOIR EN MÈLÈZE



TERRASSE ABORD DU CHALET



SCHEMA SOUTÈNEMENT POUR TERRASSE



PAVAGE A PROXIMITÉ DE L'ENTRÉE DU CHALET



CLÔTURE DE JARDIN/ REGROUPEMENT DE CHALETS



ABORDS AMÉNAGÉS SOMMAIREMENT



BANC EXTÉRIEUR RONDIN DE MÈLÈZE

3.2 COMPATIBILITÉ DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉ AVEC LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Les protections environnementales sur le territoire de Cervières sont aujourd'hui nombreuses et certains lieux sont reconnus comme des espaces de qualité exceptionnelle au rayonnement régional voire national.

On citera notamment le marais du Bourget, mais aussi le massif du Chenaillet, site géologique rare et exceptionnel témoin d'un ancien océan alpin, mondialement reconnu.

3.2.1. L'inventaire des protections environnementales du territoire

3.2.2. Une richesse environnementale à prendre en compte.

3.2.3 Les actions locales en faveur du développement des énergies renouvelables

- Site Natura 2000 Directive habitats (ZCS) : Rochebrune-Izoard - vallée de la Cerveyrette - 2006/10/11.
- Terrain de conservation d'espaces naturels : Marais du Bourget.
- ZNIEFF Terre Type 1 :
 - 05106121 : Versant adret de la Cerveyrette, du lac des Sarailles aux Traverses - versant sud est du Chenaillet.
 - 05106122 : Haute vallée de la Cerveyrette - marais du bourget - bois du rebanc - bois du bourget.
 - 05106124 : Bois de Piéméant
 - 05108126 : Versant adret du col d'Izoard et du pic de rochebrune - Vallon de Clapeyto - lacs du col de Néal
- ZNIEFF Terre Type 2 :
 - 05106100 : Vallées de la haute Cerveyrette et du Blétonnet - versants ubacs du Grand Pic de Rochebrune.

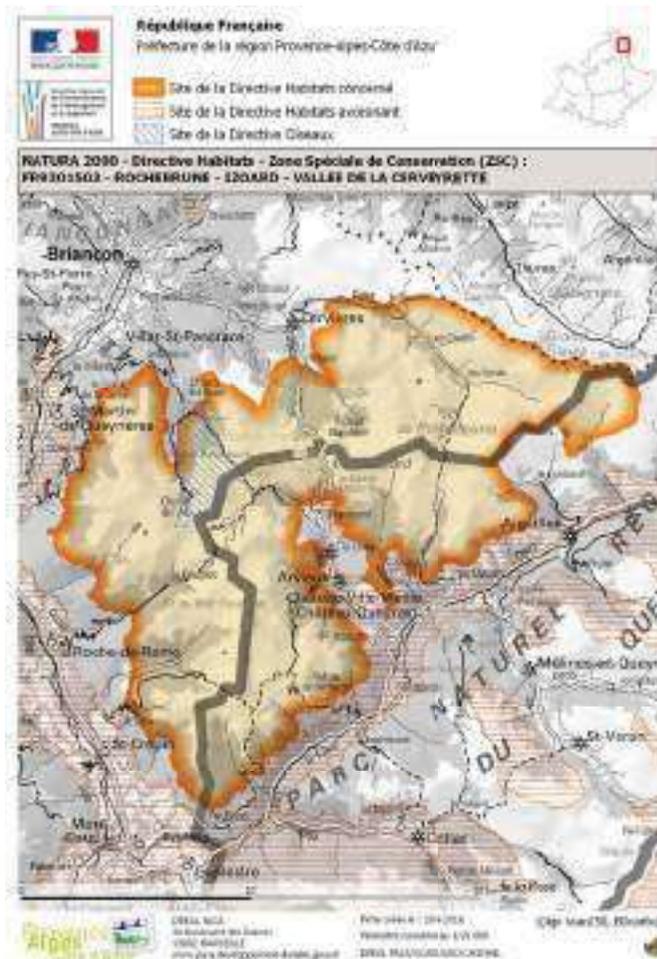
Les enjeux associés aux différents inventaires concernent particulièrement :

- Les prairies de pâtures ouvertes d'altitude,
- Les espaces boisés et particulièrement les forêts de mélèzes et pins cembro,
- Les zones humides et leurs réseaux hydrographiques,
- Les éboulis calcaires.

Les moyens de pression qui s'exercent sur ces milieux sont la fréquentation touristique ainsi que le surpâturage. La gestion forestière présente aussi un enjeu fort pour certaines espèces sensibles.

L'ensemble de ces protections environnementales s'attache à conserver le caractère naturel et sensible du territoire.

L'AVAP vient confirmer ces orientations en matière environnementale et s'attache à définir les conditions d'un développement maîtrisé, en accord avec le caractère exceptionnel des sites, en limitant notamment les coupures au niveau des trames vertes et bleues et en veillant à contribuer au déplacement des espèces dans les corridors écologiques définis sur le territoire.



Les risques naturels :

La commune ne dispose pas de PPRn, cependant il existe une carte des aléas naturels suivant leur nature réalisée par la DDT.

Les aléas naturels sont nombreux et de natures différentes : Glissements de terrains, crues torrentielles, chutes de blocs, risques d'avalanches.

Les continuités écologiques :

A l'échelle de la commune, les continuités écologiques sont associées :

- Aux assemblages d'espaces de fonctionnement des zones humides à l'échelle du vallon de la Cerveyrette,
- Aux cours d'eau qui permettent d'inter-relier les milieux humides avec les trames boisées qui les accompagnent.
- Aux trames boisées particulièrement dans les versants nord,
- A la préservation des espaces ouverts et des espaces semi-ouverts.

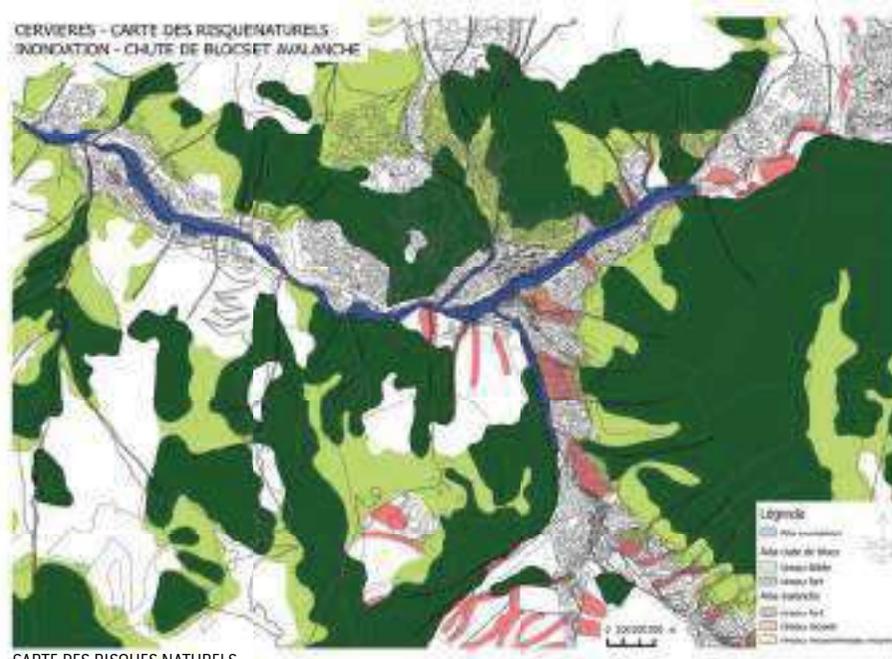
La commune est un territoire de montagne sauvage dans son ensemble. La majorité du territoire peut être considérée comme un réservoir de biodiversité.

Les complexes hydrographiques de zones humides sont particulièrement riches grâce au maintien des interconnexions entre les prairies ouvertes d'alpages ainsi que par le maillage hydrographique en aval.

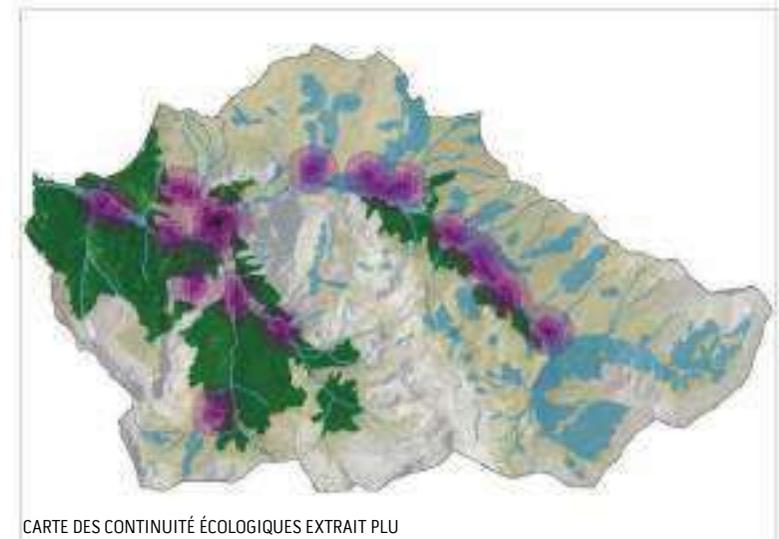
Les espaces boisés constituent des entités étendues dont les continuités sont favorables aux échanges pour de nombreuses espèces.

L'urbanisation est localisée dans les vallées. Il est possible d'évaluer son impact suivant sa distance. Il est important de maintenir l'urbanisation par espaces concentrés en hameaux et limiter l'urbanisation linéaire qui fait barrière aux échanges de faune.

Une attention particulière peut être portée au réseau de canaux.



CARTE DES RISQUES NATURELS



CARTE DES CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUES EXTRAIT PLU

Le SCOT du briançonnais met l'accent sur la dimension environnementale du territoire en proposant des axes de travail intéressants à transposer sur la commune.

L'objectif est de valoriser le cadre de vie et ménager une nature attractive et support de développement économique.

Les enjeux qui recoupent notamment les préoccupations de l'AVAP sont les suivants :

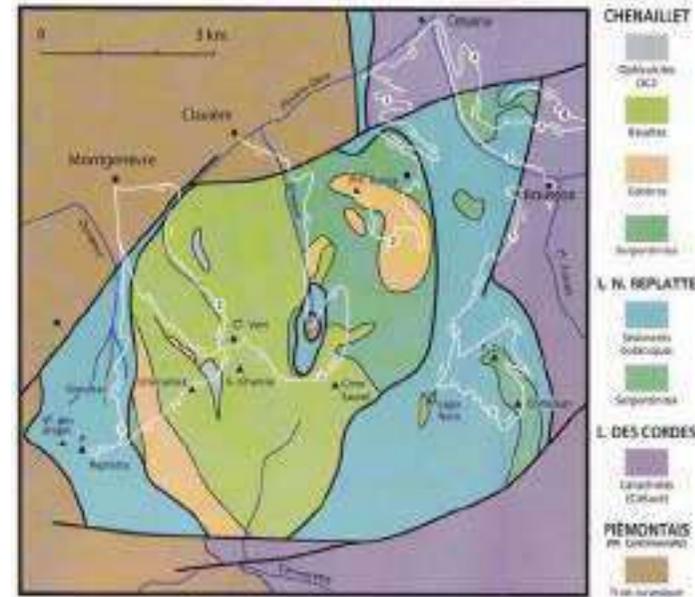
- Entretien des paysages, vecteur d'attractivité et élément de promotion du territoire.
- Préserver les réservoirs de biodiversité et notamment la zone ouverte et humide du marais du Bourget.
- Préserver la fonctionnalité de la trame verte et bleue au cœur de ces grandes entités naturelles :
 - Assurer notamment la libre circulation piscicole en rétablissant le franchissement par les espèces sur la Cerveyrette.
 - Encadrer les pratiques dans les secteurs touristiques très fréquentés et sensibiliser le public aux pratiques écologiques.
- Protéger les grands sites géologiques dont la gestion est devenue fragile en raison notamment de leur fréquentation importante, qui peut conduire à des prélèvements individuels, devenant excessifs.

Zoom sur le Massif du Chenaillet

« Fragment d'une ancienne croûte océanique remarquablement conservée, le massif du Chenaillet, situé à proximité des sources de la Durance, sur la commune de Montgenèvre, témoigne de l'existence d'un ancien océan alpin (de - 160 à - 60 millions d'années) et constitue de ce fait un site géologique exceptionnel. De nombreuses excursions scientifiques et travaux internationaux ont eu lieu sur ce copeau de fond océanique porté à 2500 mètres d'altitude lors de la formation des Alpes. Si ce massif est connu pour ses richesses géologiques, il révèle également une diversité floristique intéressante. Bien qu'exceptionnel, ce site fait l'objet de dégradations qui pourraient se poursuivre s'il n'est pas protégé rapidement. » (source : <http://www.arnica-montana.org/?id=23>)

Le massif du Chenaillet fait parti du Géoparc franco-italien des Alpes Cottiennes. A Cervières se trouve également un géodrome ainsi qu'une fenêtre tectonique.

Une randonnée partant de Cervières permet de découvrir ce site géologique ainsi que les paysages alpins alentours.



CARTE GÉOLOGIQUE DU CHENAILLET



SENTIER GÉOLOGIQUE DU CHENAILLET
SOURCE ALTITUDE RANDO.COM

3.2.3 LES ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le recours aux énergies renouvelables sur le territoire est aujourd'hui engagé sur la commune.

L'observation du site et les choix opérés par la commune permettent de définir des directions pertinentes en la matière :

Une centrale hydro-électrique est en cours d'implantation par la commune utilisant comme ressource la Cerveyreytte. Ce gisement important à vocation à se développer sur la commune par un raccordement volontaire des foyers du chef lieu.

Une chaufferie bois est en projet sur la commune, elle aurait pour objectif d'exploiter cette énergie pour le chauffage de plusieurs équipements publics ou collectifs dans le chef lieu (mairie, maison d'accueil...). Cette piste est à étudier plus finement pour les formes autres qu'individuelles qui vont nécessiter des équipements (cheminées...) qui risquent d'être hors d'échelle dans le village ancien.

L'énergie solaire.

Il existe un gisement relativement important de toitures pouvant accueillir des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, ainsi qu'un besoin en particulier dans les espaces non raccordés au réseau (alpage). Le règlement de l'AVAP veillera à encadrer ces installations.

L'enjeu est de trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'équipements techniques utilisant des énergies renouvelables et la protection du patrimoine paysager et bâti de la commune.



Climat à Cervières par saison en 2015

	Hiver	Printemps	Été	Automne
Soleil				
Heures d'ensoleillement	525 h	778 h	788 h	572 h
Moyenne nationale	331 h	722 h	709 h	353 h
Équivalent jours de soleil	22 j	32 j	32 j	24 j
Moyenne nationale	14 j	30 j	29 j	15 j
Pluie				
Hauteur de pluie	107 mm	153 mm	177 mm	117 mm
Moyenne nationale	79 mm	154 mm	187 mm	144 mm
Vent				
Vitesse de vent maximale	86 km/h	68 km/h	54 km/h	72 km/h
Moyenne nationale	75 km/h	68 km/h	137 km/h	101 km/h



Ce collage présente plusieurs documents promotionnels : à gauche, un schéma technique d'une centrale hydroélectrique ; au centre, le logo 'edsb' (Énergie Développement Solidaire) avec le slogan 'Hydroélectricité' et le site web 'www.edsb.fr' ; à droite, une image d'une turbine hydraulique et le logo 'Le Randon'.

3.3 PRATIQUER LA MONTAGNE AUJOURD'HUI - DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUTENABLE ET RAISONNÉE

3.3.1 Activités touristiques et valorisation du territoire

3.3.2 Développer un projet agri-culturel autour des pratiques locales

Les activités touristiques à Cervières se développent autour d'une attitude générale et de principes de gestion qui permettent de :

- valoriser le patrimoine paysager, architectural et humain,
- s'inscrire dans un développement raisonnable, intégré durablement à l'économie locale,
- préserver l'espace agricole avec lequel « la consommation » de foncier nécessaire aux pratiques de loisirs doit être compatible,
- limiter l'impact de la présence humaine sur l'espace naturel (ZNIEFF de la Haute vallée de la Cerveyrette, du marais du Bourget, de la vallée du Blétonnet, des versants ubacs du Grand pic de Rochebrune – Site NATURA 2000 ROCHEBRUNE - IZOARD - VALLEE DE LA CERVEYRETTE – Réserve de Biosphère transfrontalière du Mont-Viso),
- s'orienter vers des projets à l'échelle de l'économie du territoire en refusant les logiques de développement d'infrastructures lourdes à l'image d'autres stations touristiques du Briançonnais.
- exercer une veille attentive et critique sur les projets émergents afin de mesurer le réel impact sur cet équilibre fragile.

Les activités de plein air qui sont au cœur de l'attractivité touristique de la commune, sont donc toute fondées sur ces objectifs.

En été :

- la randonnée pédestre (GR de pays, sentier d'interprétation du marais du Bourget...),
- les sorties Patrimoine Naturel (site du Chenaillet, massifs forestiers, lacs, alpages, faune sauvage...),
- les sorties Patrimoine Culturel (Eglises et chapelles, patrimoine militaire, Maison traditionnelle Faure- Vincent Dubois, Maison des Bêtes à laine...),
- la visite des fermes et la rencontre des éleveurs afin de valoriser les produits du terroir.

En hiver et dans la même continuité :

- le ski nordique dans la vallée du Blétonnet et dans la plaine du Bourget vers les Fonts .
- la randonnée à ski vers la haute montagne.
- la randonnée à raquettes en alternative au « tout ski » avec notamment l'opération « TRACES DOUCES », initiée par le Parc National des Ecrins, qui développe des produits touristiques de découverte, respectueux de l'environnement.

La dynamique touristique de Cervières est donc parfaitement ancrée dans un projet territorial global qui cherche à s'inscrire durablement dans un développement doux et soutenable pour la communauté villageoise.

En alternative aux équipements lourds et démesurément exponentiels de nombreuses stations touristiques, Cervières expérimente, depuis de nombreuses années, une forme de résistance assumée. Si cette qualité apparaissait initialement comme « archaïque », la maturité acquise aujourd'hui peut certainement s'envisager comme un modèle de développement parfaitement raisonné et donc en devenir.



Col mythique du Tour de France, le col de l'Izoard est situé sur la route des Grandes Alpes, du Léman à la mer méditerranéenne par les cols alpins, ayant servi à désenclaver les vallées alpines. C'est une itinérance routière montagnarde empruntée par les automobilistes, les motards et les cyclistes.

Inaugurée en 1937, la route des Grandes Alpes va de Thonon-les-Bains à Menton, du Léman à la Méditerranée sur 684 km et 16 cols parmi les plus hauts du massif alpin français dont six d'entre eux culminent à plus de 2.000 mètres.

En direction de l'aval, cette route touristique dessert le village de Cervières dans son étape de Briançon à Guillestre, qui fait passer les visiteurs du Briançonnais au Mercantour et emprunte le col de l'Izoard.

La distance de cette étape est de 49 km, avec un dénivelé de + 1581 m et - 1774 m, il s'agit d'une étape cotée 4/4 en difficulté.

Elle emprunte le col de l'Izoard, en passant par Cervières, qui constitue un passage vers le parc naturel régional du Queyras.

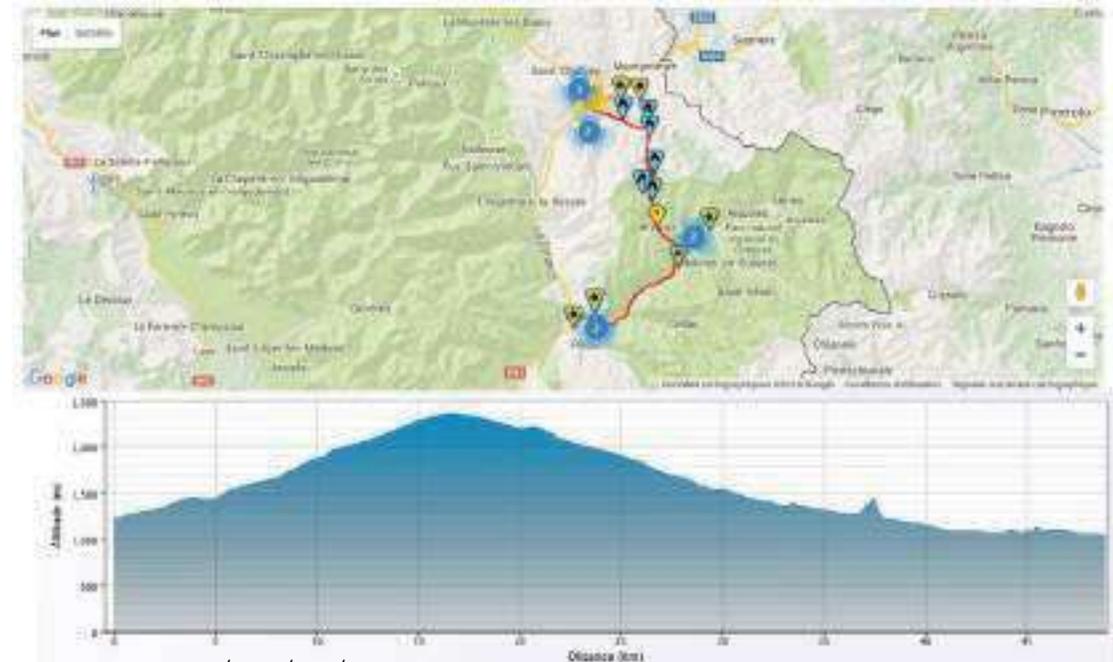
Cet itinéraire offre ainsi à Cervières une visibilité touristique non négligeable.



ITINÉRAIRE DE LA GRANDE ROUTE DES ALPES



PASSAGE TOUR DE FRANCE JUILLET 1947



PLAN ET COUPE DU DÉNIVELÉ DE L'ÉTAPE BRIANÇON / GUILLESTRE

Le diagnostic patrimonial et environnemental que nous avons fait sur la commune de Cervières, met en évidence le lien très étroit qui lie savoirs environnementaux, modèle social, culturel et économique et savoirs faire dans l'art de construire et d'aménager le territoire.

Les activités agro-pastorales du territoire ont façonné les paysages, les lieux et les hommes.

Ce patrimoine vivant et actif doit trouver sa place dans une stratégie de développement futur.

A Cervières, l'activité agricole perdure et se renouvelle. Elle contribue au maintien de la qualité des paysages d'alpages, notamment, qui sont toujours fauchés et pâturés.

Les initiatives de valorisation de l'alpage et du pastoralisme sont aujourd'hui présentes sur la commune (visite des fermes et la rencontre des éleveurs afin de valoriser les produits du terroir).

Elles sont portées par des acteurs divers et des stratégies variées.

Elle pourrait être le socle d'un développement local auto-soutenable.

Des partenariats mieux structurés, à une échelle plus large pourrait voir le jour pour développer une stratégie avec les territoires voisins et rassembler les différentes initiatives autour d'un projet plus vaste de valorisation de cette agri-culture qui lie la valorisation du patrimoine et la sauvegarde de l'environnement.

Les pistes d'actions :

- Favoriser les interactions entre les prescripteurs du tourisme, les élus et les agriculteurs pour assurer une meilleure visibilité de l'agriculture dans la définition des politiques touristiques (rencontre avec les acteurs du territoire, découverte des produits du terroir, culture locale, immersion dans la nature et ses paysages...), et d'aménagement local (enjeux fonciers agricoles, développement urbain...).
- Travailler sur une valorisation tout au long de l'année en définissant une stratégie de sensibilisation qui couvre également les périodes hivernales pendant lesquelles l'agriculture est moins visible, et où l'offre d'animations est moins importante. Cette sensibilisation peut s'adresser aux habitants de la commune comme au public des stations, moins averti et à la recherche d'activités culturelles et de découvertes.
- Valoriser l'investissement de l'agriculteur qui donne de son temps pour s'impliquer dans un projet de partage des aspects patrimoniaux de la profession en prenant appui sur les structures de mutualisation de la profession agricole (coopératives par ex).



Éleveurs de moutons, dans les Hautes-Alpes Jean-Pierre et Bernadette vous proposent de venir découvrir leur Ferme pédagogique "La maison des bêtes à laine" pour découvrir la vie d'un troupeau de moutons en altitude ainsi que les métiers d'éleveur et de bergier de nos jours dans la Vallée de Cervières, territoire d'alpages emblèmes depuis des générations par les filices à laine.

Jean-Pierre vous commentera sa passion et Bernadette vous fera découvrir « la laine dans tous ses états » : du produit brut aux de la laine pour des objets doux et chauds.



SITE WEB MAISON DES BÊTES A LAINE - CERVIÈRES - PAGE D'ACCUEIL



SITE WEB ELEVAGE MAILLET - CERVIÈRES - PAGE D'ACCUEIL

Tête de chevreaux

Tout les secrets de la ferme

Derrière ferme à droite du village avec les chèvres La ferme Brunet et le Case du Lasseron sont installés à droite le lac de la chaux, nous avons nos chèvres les nombreux animaux de la ferme : vaches, chèvres, boeufs, chèvres chevreaux... Et pourquoi pas essayer de faire un verre de lait de chèvre de la chèvre !

Dans la ferme pour toute la famille

70€ / 10€ / bouteille

(un abonnement de fromage de la ferme offert)

Pour toute information des produits de la ferme, pour le lait, contactez la boutique.

RDP à 158104 la ferme - Pas de réclamation

Moyenne 06 78 23 95 39

FERME BRUNET - CERVIÈRES - ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA FERME

Préambule :

La synthèse des approches patrimoniale et environnementale (tel que définie dans les textes) consiste à évaluer les interactions entre les préoccupations patrimoniales et environnementales et la compatibilité des objectifs et moyens à mettre en oeuvre pour assurer une gestion cohérente des projets sur le bâti et sur les espaces situés à l'intérieur du périmètre de l'AVAP.

De cette évaluation découleront un certain nombre de principes fondateurs à mettre en place pour savoir :

- ce que l'on peut et doit faire ou ne pas faire sur le patrimoine bâti existant pour le faire évoluer et l'adapter au mieux aux critères de la qualité environnementale du bâti (confort, performance énergétique).
- ce que les espaces libres peuvent accepter en terme d'implantation nouvelle qu'il s'agisse de l'espace public (rapport, confort esthétique), d'espaces libres non urbanisés (capacité, et forme d'urbanisation) ou d'implantation de matériel liés aux énergies renouvelables.

Les interventions doivent apporter une réponse concrète aux enjeux identifiés sur la commune à travers le diagnostic.

4. SYNTHÈSE DES APPROCHES

4.1 Les particularités du patrimoine bâti de montagne au regard des objectifs de développement durable

4.2 La cohérence des interventions sur les espaces libres

4.1 LES PARTICULARITÉS DU PATRIMOINE BÂTI DE MONTAGNE AU REGARD DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous avons pu évoquer dans le diagnostic les différents aspects du patrimoine bâti de la commune. Fortement marqué par son usage, son positionnement dans la vallée et adaptée aux conditions climatiques difficiles, le patrimoine bâti conjugue de multiples qualités qu'il convient de comprendre pour assurer sa mise en valeur et son évolution.

On peut citer notamment :

- Grands volumes à réinvestir pour un habitat contemporain pouvant servir d'espaces tampon énergétiques.
- Implantation des ensembles urbains favorables à une bonne exposition solaire.
- Qualité des matériaux employés au regard des conditions climatiques du site.

Le projet de réhabilitation ne doit pas détruire ces qualités même s'il se donne pour objectif d'améliorer les performances (énergétiques notamment) du bâtiment. Ainsi les principes d'intervention à retenir sont les suivants :

Pour ce qui concerne l'enveloppe du bâti :

La toiture doit conserver ses caractéristiques d'aspect (deux grands pans pleins), elle devra/pourra cependant intégrer :

- des souches de cheminées dimensionnées également pour la ventilation.
- une isolation thermique performante en sous face intérieure.
- Des passées de toiture de grande dimensions
- des panneaux solaires thermiques de manière limitée et composée dans la mesure où cela ne perturbe pas le paysage d'ensemble des toitures vu depuis les points hauts.
- l'ensemble des appareillages techniques (type pompes à chaleur, antennes) devra, en revanche, être installé à l'intérieur des combles, non visibles depuis l'extérieur.

Les façades traditionnelles en maçonnerie sont à traitées avec des techniques compatibles avec leur comportement hygrothermique et les sollicitations climatiques auxquelles elles sont soumises.

L'isolation des ces parois se fera prioritairement pas l'intérieur avec des matériaux permettant de conserver les échanges de vapeur d'eau (laine de bois/fibres naturelles...).

Les parois en bois ou en techniques mixtes pourront bénéficier d'isolation répartie, toujours avec des techniques compatibles avec leur comportement hygrothermique et les sollicitations climatiques auxquelles elles sont soumises.

L'amélioration des performances énergétiques du bâti ancien est toujours un compromis entre les possibilités d'isolation en respect du patrimoine, les apports solaires limités compte tenu d'orientations aléatoires, les capacités du bâti à intégrer du matériel contemporain de production de chaleur (pompe à chaleur ou chaudière bois) et le mode de chauffage adapté. Ainsi, pour la plupart des bâtiments anciens de Cervières pour lesquels la contrainte sur la surface intérieure n'est pas très forte et les façades extérieures très sollicitées par la neige, l'isolation de l'enveloppe par l'intérieur apparait comme une bonne solution.



VOLUMES INTÉRIEURS DISPONIBLES - ISOLATION INTÉRIEURE ADAPTÉE



QUALITÉ D'EXPOSITION DES ENSEMBLES URBAINS - ORIENTATION AU SUD OUVERTE SUR LA VALLÉE



QUALITÉ DES MATÉRIAUX EMPLOYÉS ET TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE TRADITIONNELLE A PRIVILÉGIER

Rappelons que sur ce thème, la circulaire indique qu'il convient de définir ce que les espaces libres peuvent accepter en terme d'implantation nouvelle qu'il s'agisse de l'espace public (rapport, confort esthétique), d'espaces libres non urbanisés (capacité, et forme d'urbanisation) ou d'implantation de matériel liés aux énergies renouvelables.

L'aménagement des espaces libres à pour objectif de mettre en valeur ces espaces mais également d'en améliorer le confort et le fonctionnement.

Ils sont aussi des espaces qui permettent de mettre en valeur le patrimoine bâti, de prendre du recul. Ce sont également des lieux d'usage importants (potagers, sentiers, ...).

Les principaux thèmes qui doivent faire l'objet d'une attention particulière sont :

Matériaux et mises en œuvre :

Les traitements de sols des rues, ruelles et sentiers doivent conserver une certaine rusticité aussi bien dans le choix des matériaux que dans celui de leurs mises en œuvre.

La nature des hameaux et du village ancien dans sa constitution le place encore aujourd'hui à la lisière entre espace naturel exploité par l'homme et espace urbain. Cette lisière fragile et significative du patrimoine cerverin est bien représentée par les aménagements tenus de bords de chemin et de sentiers, les clôtures transparentes de planches. Ils sont à conserver et à perpétuer dans leur forme comme dans leur fonctionnement (perméable notamment à la biodiversité)

Végétation :

L'AVAP est le moment opportun pour redéfinir une palette végétale adaptée aux usages et aux pratiques du lieu et compatible avec la forme urbaine et architecturale.

Elle doit tenir compte de l'ouverture et de la générosité des espaces, du rapport à la pente et de la relation que les entités urbaines patrimoniales entretiennent avec grand paysage.

Elle doit souligner de façon discrète les espaces pour laisser une large place au vocabulaire de l'alpage (prairies, clapiers, potagers...).

Le langage végétal doit être adapté aux patrimoine bâti, à la forme urbaine et au climat (arbres de hautes tiges inappropriés, essences rustiques...).

Stationnement :

La gestion du stationnement dans ce type d'espace est avant tout une question d'insertion paysagère des aménagements. Le stationnement individuel au chef lieu et dans les hameaux se fait de façon spontanée dans des espaces urbains généreux mais le stationnement ponctuels, en poches doit être traitées le plus discrètement possible.

L'encombrement généré par les véhicules reste très limité et ne crée pas de difficulté majeure dans le chef lieu et les hameaux. Cependant, dans le cadre d'un projet d'ensemble ou d'une nouvelle implantation d'espace dédié, l'imperméabilisation des sols est à proscrire.

Le réseau de voiries en secteur urbanisé étant assez limité, il convient de choisir un revêtement perméable, enherbé de préférence, non clos, non matérialisé au sol ou par des séparations de type muret et qui permet une réversibilité immédiate de l'espace lorsque celui-ci est inoccupé.



SIMPLICITÉ DES REVÊTEMENTS DE SOLS - PERMÉABILITÉ DES ESPACES



DISCRÉTION DE LA VÉGÉTATION - PRÉSENCE FORTE DES PAYSAGE D'ALPAGE



STATIONNEMENT ET RÉSEAU VIAIRE LIMITÉ - PARKING TRÈS PEU AMÉNAGÉ - REVÊTEMENT DE SOL PERMÉABLE



L'urbanisation nouvelle des espaces libres :

Au regard du patrimoine étudié dans le diagnostic, de l'analyse urbaine et de la forte sensibilité paysagère du site, il est difficile d'envisager que le tissu du centre ancien ou des fermes de la reconstruction puissent accueillir l'implantation de nouveaux bâtiments.

En revanche, nous avons montré que ce tissu peut évoluer « de l'intérieur » sans extension.

Les projets de développement du village (ou des hameaux ?) qui sont envisagés aux abords du village (notamment aux abords du lotissement communal) devront en priorité respecter les principes suivants :

- Compacité des ensembles urbains (mitoyenneté, simplicité des volumes...) sans impact sur la lecture paysagère du village ancien et de l'entité spécifique des fermes de la reconstruction.
- Implantation du bâti et des espaces extérieurs en lien avec le site naturel (inscription dans la pente, orientation favorable du bâti,...) et avec l'histoire de la constitution du tissu bâti.
- Perméabilité des espaces libres en vue de limiter le ruissellement des eaux pluviales et de limiter les surfaces imperméabilisées et circulables.

L'implantation de dispositifs à énergies renouvelables :

Il s'agit d'évaluer la capacité des espaces libres, qui se situent dans les entités urbaines identifiées par le diagnostic, à accepter du matériel lié aux énergies renouvelables.

L'enjeu est de trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'équipements techniques utilisant des énergies renouvelables et la protection du patrimoine paysager et bâti de la commune.

Étant donné la forte sensibilité paysagère du site, le recours aux énergies renouvelables doit être fortement encadré. Il doit favoriser en priorité l'amélioration du confort des logements.

L'implantation d'énergie éolienne est à proscrire sur le secteur couvert par l'AVAP de part la sensibilité des paysages d'alpages de la vallée de la Cerveyre, de la faible importance du gisement et de la position des ensembles urbains patrimoniaux. Couvert par une zone de sensibilité paysagère majeure, le schéma régional éolien PACA ne définit pas le secteur de Cervières et plus largement du Briançonnais comme un territoire de développement prioritaire de l'éolien.

L'énergie solaire.

Il existe un gisement relativement important de toitures pouvant accueillir des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, ainsi qu'un besoin en particulier dans les espaces non raccordés au réseau (alpage).

Le règlement de l'AVAP veillera à encadrer ces installations.

L'utilisation du bois énergie :

L'implantation de chaudière bois est à envisager. On portera attention à l'insertion du volume des silos en cohérence avec le bâti qu'il accompagne et on veillera à limiter l'impact paysager des cheminées inox attachées à la chaudière.

Hydro-électricité

Une nouvelle petite centrale hydro-électrique est en construction à Cervières. Elle produira de quoi alimenter 5 000 habitants. La conduite forcée entre la prise d'eau au pied du mur des Aittes et la centrale sera entièrement souterraine. L'eau relâchée au niveau de cette nouvelle centrale sera turbinée une nouvelle fois, un peu plus loin, par la centrale du Randon puis par celle de Pont Baldy avant de rejoindre la Durance.



DENSITÉ DES CONSTRUCTIONS DU CENTRE ANCIEN



INSCRIPTION DANS LA PENTE ET ALTERNANCE PLEIN VIDE
DANS LE QUARTIER DE LA RECONSTRUCTION



PANNEAU SOLAIRE THERMIQUE TOITURE EN BARDEAU



INSTALLATION DE PANNEAUX À AMÉLIORER



SOUCHE DE CHEMINÉE TRADITIONNELLE POUR INSTALLATION INDIVIDUELLE



SOUCHE DE CHEMINÉE RÉCENTE QUARTIER DE LA RECONSTRUCTION

